



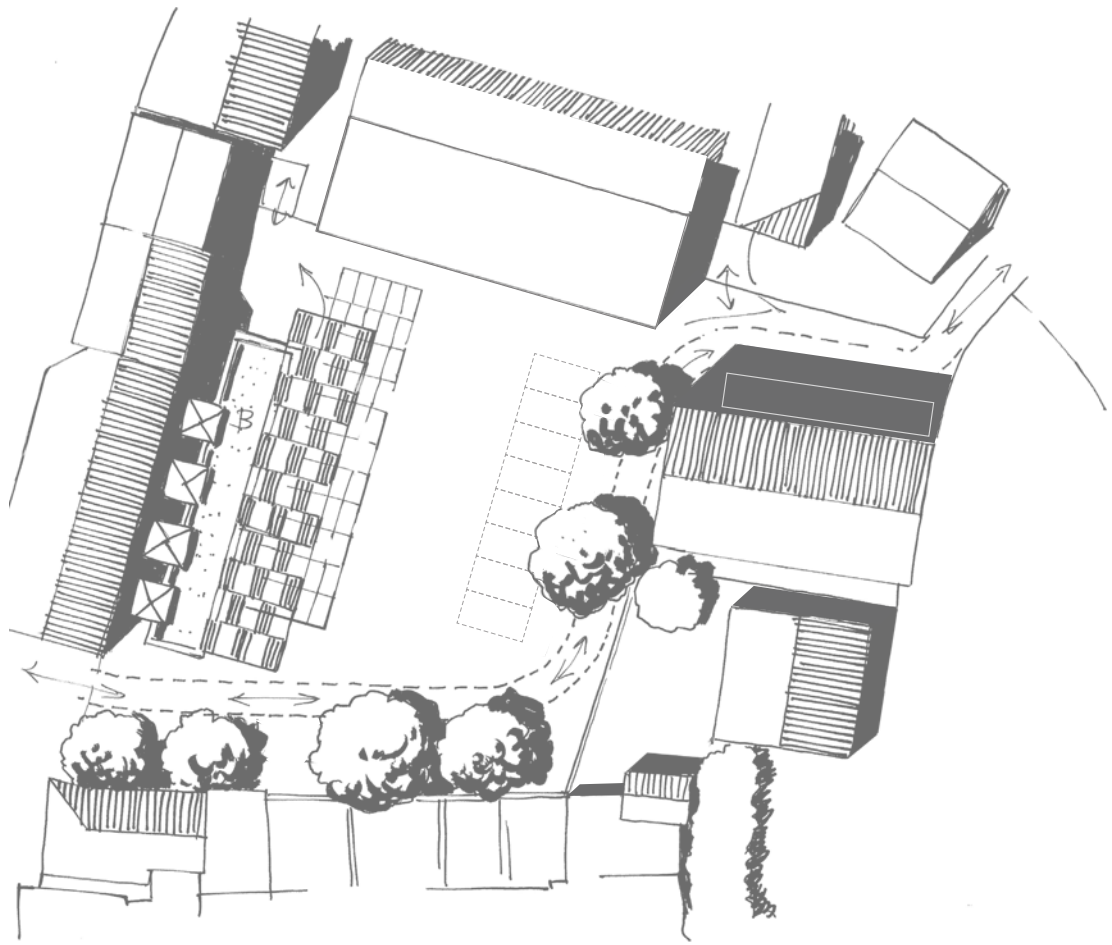
LES ESPACES PUBLICS

Réflexions et études de cas



LES ESPACES PUBLICS

Réflexions et études de cas

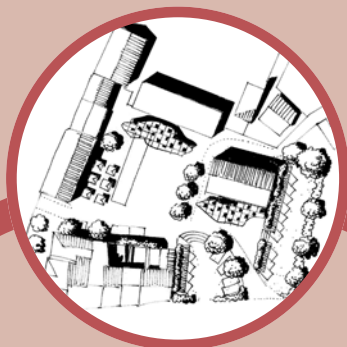


LES ESPACES PUBLICS

Réflexions et études de cas

AVANT-PROPOS	7
ÉTUDES	10
1 - Place Albert Blanc <i>Cœur de ville de Ceyreste. Étude de faisabilité</i>	12
2 - Centre-ville de Lançon-Provence <i>Lançon-Provence. Plan-guide du centre-ville</i>	18
3 - Centre-ville d'Aubagne <i>Les espaces publics du centre-ville d'Aubagne. Cahier de recommandations</i>	26
4 - Place Burel, boulevard de Plombières <i>Plombières, une pièce urbaine manquante. Schéma stratégique et zooms de projet</i>	36
5 - Place Miami, Saint-Mauront <i>Espaces publics en quartier prioritaire. Enjeux et conditions de réussite d'un projet</i>	42
6 - Envie de ville <i>Pour réinvestir les centres urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence</i>	48

PLACE ALBERT BLANC,
CEYRESTE



PLACE MIAMI,
MARSEILLE



CENTRE-VILLE
DE LANÇON-PROVENCE



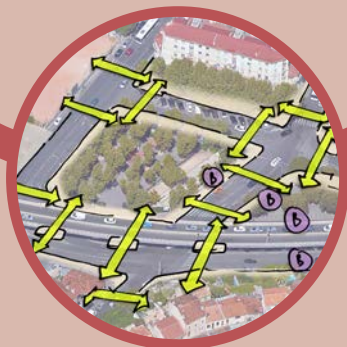
CENTRE-VILLE
D'AUBAGNE



«ENVIE DE VILLE»,
MÉTROPOLÉ
AIX-MARSEILLE-PROVENCE



PLACE BUREL,
MARSEILLE



LES ESPACES PUBLICS, UNE VALEUR POUR CONSTRUIRE LA VILLE

Les espaces publics - places, parvis, terrasses, belvédères, rues, boulevards, quais, plages, jardins... - composent l'image des villes, des bourgs et des villages et contribuent à leur attractivité. Ce sont à la fois des lieux de consommation, de sociabilité et de rencontre et des points de repère pour les habitants et pour les visiteurs. Souvent porteurs de valeurs culturelles, ils permettent de créer un attachement solide à un lieu et c'est pour cette raison qu'ils sont investis d'un rôle de régulation sociale. Ils sont réputés favoriser le réapprentissage du «vivre ensemble».

De nombreux élus décident de les fabriquer à partir de l'expertise d'usage des habitants, des usagers. En aménageant l'espace public, les collectivités engagent une dynamique d'embellissement. Leurs interventions permettent également de révéler un quartier, de mettre en valeur l'aspect singulier d'un espace, de repenser la fabrique de la ville, de mettre en œuvre une action exemplaire en matière d'environnement et d'améliorer la qualité de vie.

Pour réussir tout cela, une vision globale est nécessaire. Les questions d'utilité, d'efficacité, de durée, de gestion et d'économie sur le long terme sont à prendre en compte bien en amont du projet. La pluralité des fonctions oblige à tout (re)penser.



LES MOTS DES ESPACES PUBLICS

Typologies, enjeux, défis et vocabulaire



agAM
AGENCE D'URBANISME ET
D'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

CARNET N°1 UN LEXIQUE POUR FACILITER UNE VISION PARTAGÉE

En 2018, un carnet intitulé Les mots des espaces publics. Typologies, enjeux, défis et vocabulaire a été réalisé par l'Agam pour aider les porteurs de projet à mieux appréhender la qualité urbaine au-delà de la seule fonctionnalité et des réponses apportées aux enjeux de mobilité.

Ce document pédagogique veut aussi contribuer à sensibiliser le grand public au rôle que joue l'espace public aujourd'hui dans la vie quotidienne et dans la démocratie locale. Il présente pour cela des éléments de comparaison et des clés de lecture à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence mais aussi des références méridionales et méditerranéennes.

CARNET N°2 LES ESPACES PUBLICS DANS LES ÉTUDES DE L'AGAM

Le carnet a amorcé une série de réflexions et de «rendez-vous» sur le thème des espaces publics sous la forme de productions variées (ateliers, *Regards de l'Agam*, brèves, études...).

En 2018, le pôle Projet urbain de l'Agam a placé à plusieurs reprises l'enjeu de la qualité de l'espace public au cœur des études d'aide à la décision (étude de faisabilité, cahier des charges, plan-guide, schéma stratégique, principes de composition...).

Le présent document montre de quelle façon ces études ont abordé la notion de l'espace public et comment le carnet a servi de référence (grille de lecture, critères, grands enjeux...).

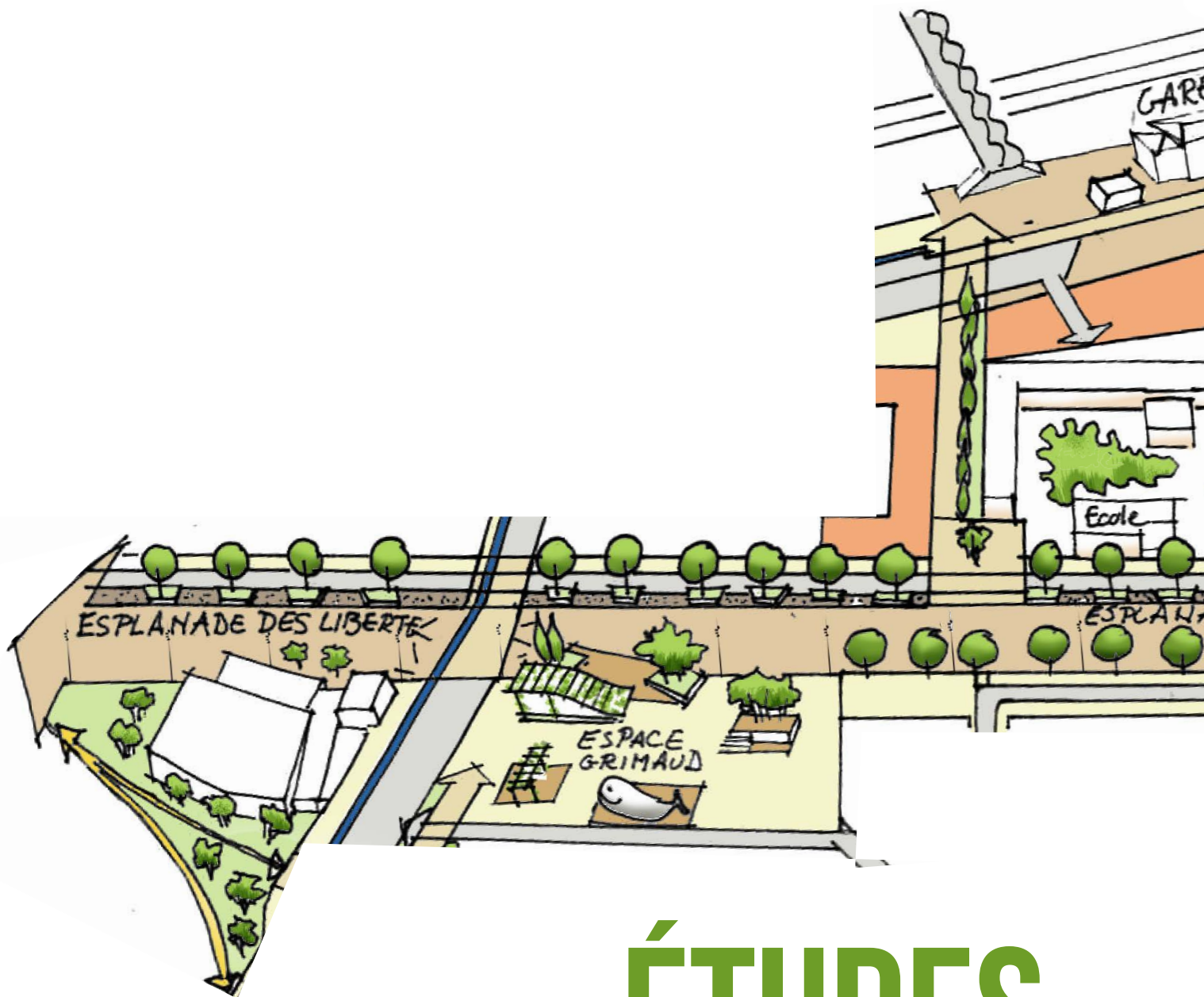
CARNET N°3 UN GUIDE MÉTROPOLITAIN DES BONNES PRATIQUES

Ces travaux préfigurent la réalisation d'un cahier des principes des espaces publics commandé par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

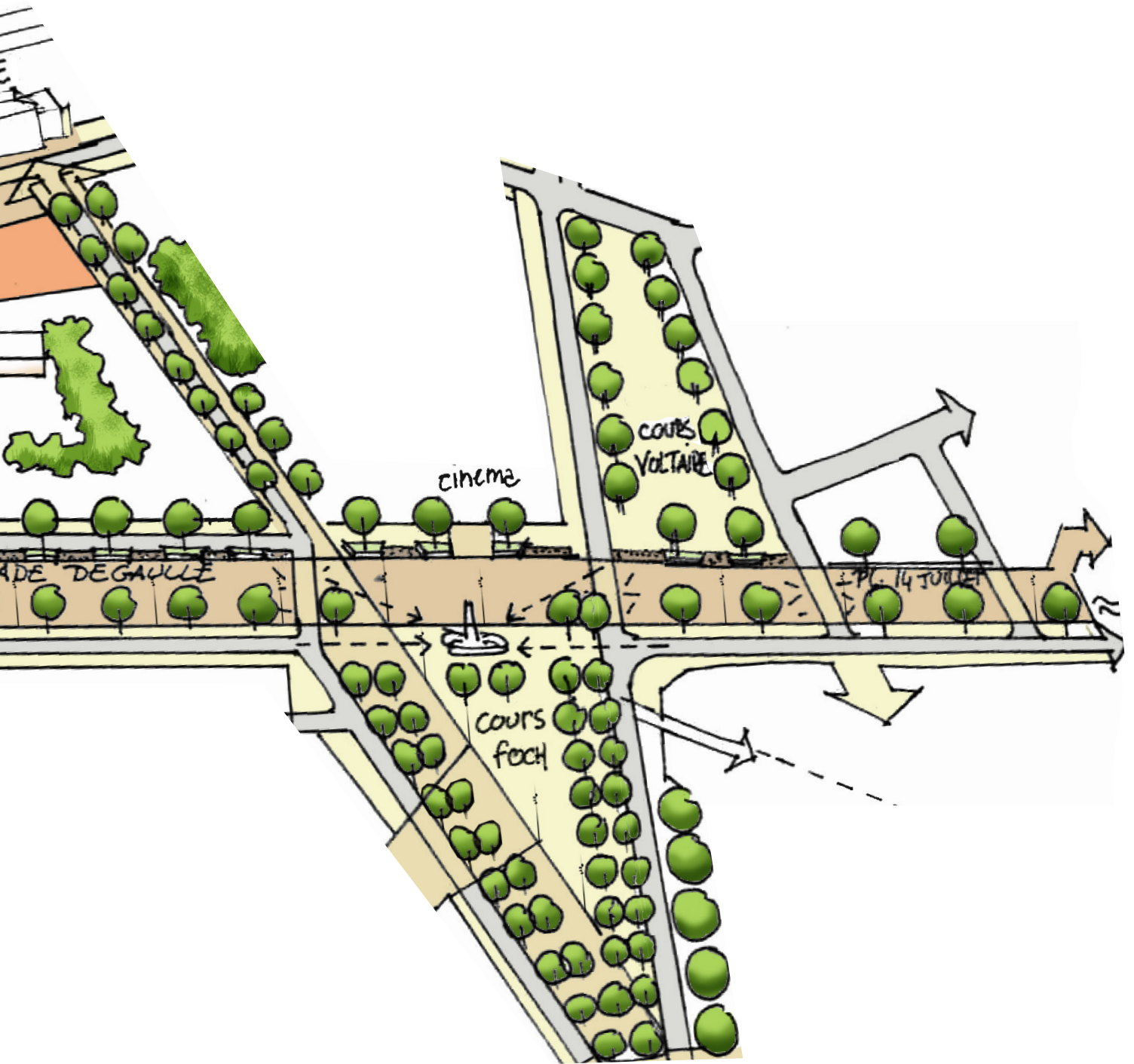
Destiné aux collectivités, aux opérateurs et aux gestionnaires des espaces publics, il pourra servir de base pour rédiger des cahiers des charges et faciliter la prise de décision lors des concours.

À partir des cinq critères du «vocabulaire» de l'espace public expliqués dans le premier carnet, ce troisième document aura pour objet de rendre compte d'une démarche qualitative en cours de développement dans le territoire métropolitain, d'une «marque de fabrique» qui s'exprime notamment au travers d'une logique d'axe, d'un traitement spécifique de la bordure et des principes de végétalisation.

Il rappellera les principales vigilances qu'il convient d'intégrer dans le processus de création de l'espace public, de l'idée à la gestion en passant par le diagnostic, le projet, la charte et les travaux. Il déclinera des recommandations adaptées au territoire métropolitain en tenant compte en particulier des usages, du climat, de la luminosité, de la résistance des matériaux, de l'adaptation et des évolutions nécessaires.



ÉTUDES



1

Place Albert Blanc, Ceyreste

Un îlot de propriété d'un seul tenant situé sur la rive Est de la place Albert Blanc semble pouvoir donner la possibilité de concevoir un projet de requalification sur la totalité de la place. L'assiette foncière paraît notamment adaptée pour mieux répartir les usages et accueillir certains équipements.

Dans le cadre du futur PLUi, la commune a demandé à la Métropole d'inscrire un «emplacement réservé pour espace public» sur les quatre parcelles qui composent cette unité foncière. La commune a aussi souhaité s'appuyer sur une étude de faisabilité pour évaluer la pertinence de leur acquisition si celles-ci venaient à être mises en vente avant l'approbation du PLUi.

La Métropole a sollicité la contribution de l'Agam pour évaluer cette opportunité foncière, réaliser un schéma de principe et dégager des scénarios pouvant contribuer à motiver une éventuelle préemption dans le but d'intensifier une centralité existante. Un cahier des charges destiné à requalifier la place dans une première phase a été aussi demandé.

Cœur de ville de Ceyreste. Étude de faisabilité (2018)

Projet
(extension du
parc de
stationnement)

Projet de
Maison
du Bel Âge



D3 - Bd Alphonse David

Bd Louis Julien

École élémentaire
Albert Blanc

entrée
des élèves

accès
à la cantine

accès
livraisons
et pompiers

Boulodrome

Place
Albert Blanc

Bibliothèque

Hôtel
de ville

Place du
Général
de Gaulle

Rue des frères Silvy

Rue des Frères Silvy

Av Georges Métaireau

Place
Léopold
Cupif



0

25

50

75

100 M

UNE REQUALIFICATION OPÉRÉE EN DEUX TEMPS

PHASE 1 : POURSUIVRE LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE ANCIEN

1. Aménager un espace ouvert simple et agréable (plateau unique, ombrière, nouveau boulo-drome)
2. Maîtriser la place de la voiture (nouvelle répartition des flux, stationnement provisoire)
3. S'inscrire dans la continuité en préparant un projet plus ambitieux (harmonie, aménités)



UN PROGRAMME ÉVOLUTIF

Dans l'attente d'une acquisition éventuelle de l'unité foncière sud-est, une première intervention sur la place peut permettre de poursuivre la dynamique de requalification des espaces publics du centre-ville et en même temps préfigurer un projet plus déterminé en intégrant les éléments clés d'un futur programme.

Dans un premier temps, deux grands principes sont à respecter : aménager un espace ouvert simple, praticable et agréable selon trois axes - structuration, nouveau stationnement provisoire, traitement du sol - et s'inscrire dans la continuité avec une composition simple et cohérente (reprise de l'écriture des espaces ouverts limitrophes récemment requalifiés, dialogue avec le contexte) et une prise en compte des composants - l'eau, le végétal et la lumière (stationnement intégré, béton drainant, pleine terre, protection d'une ombrière selon deux scénarios d'orientation).

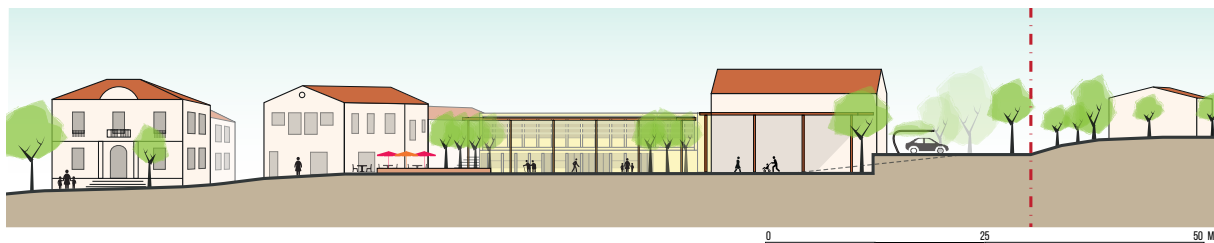
Dans une seconde phase, le cahier des charges stipule une nouvelle hiérarchisation des usages, une modification du plan de circulation (calibrage de la voie pour une desserte désormais réduite, piétonnisation de la plus grande partie de la place) et la consolidation de l'identité «Cœur de ville». Cette identité s'organise autour de quatre axes : composition harmonieuse, prise en compte de la topographie (création de cheminements confortables et accessibles à tous, traitement du ruissellement), choix de matériaux adaptés et apport d'agréments (implantation de points d'eau, éclairage des cépées en contre-plongée...).

DEUX SCÉNARIOS...

Les invariants sont traduits sous la forme de deux scénarios. Le premier scénario propose de marquer un axe fort avec un mail, de prendre appui sur la topographie (place-parvis, place-estrade, jardin en restanque) et de maîtriser la présence de la voiture (mise à distance).

Le second scénario propose d'élargir l'espace ouvert (aménagement d'un plateau d'une planéité parfaite, dégagement de la partie centrale pour conserver une pluralité d'usages) et de le structurer avec deux grandes ombrières événementielles, des alignements d'arbres et des assises intégrées au calepinage.

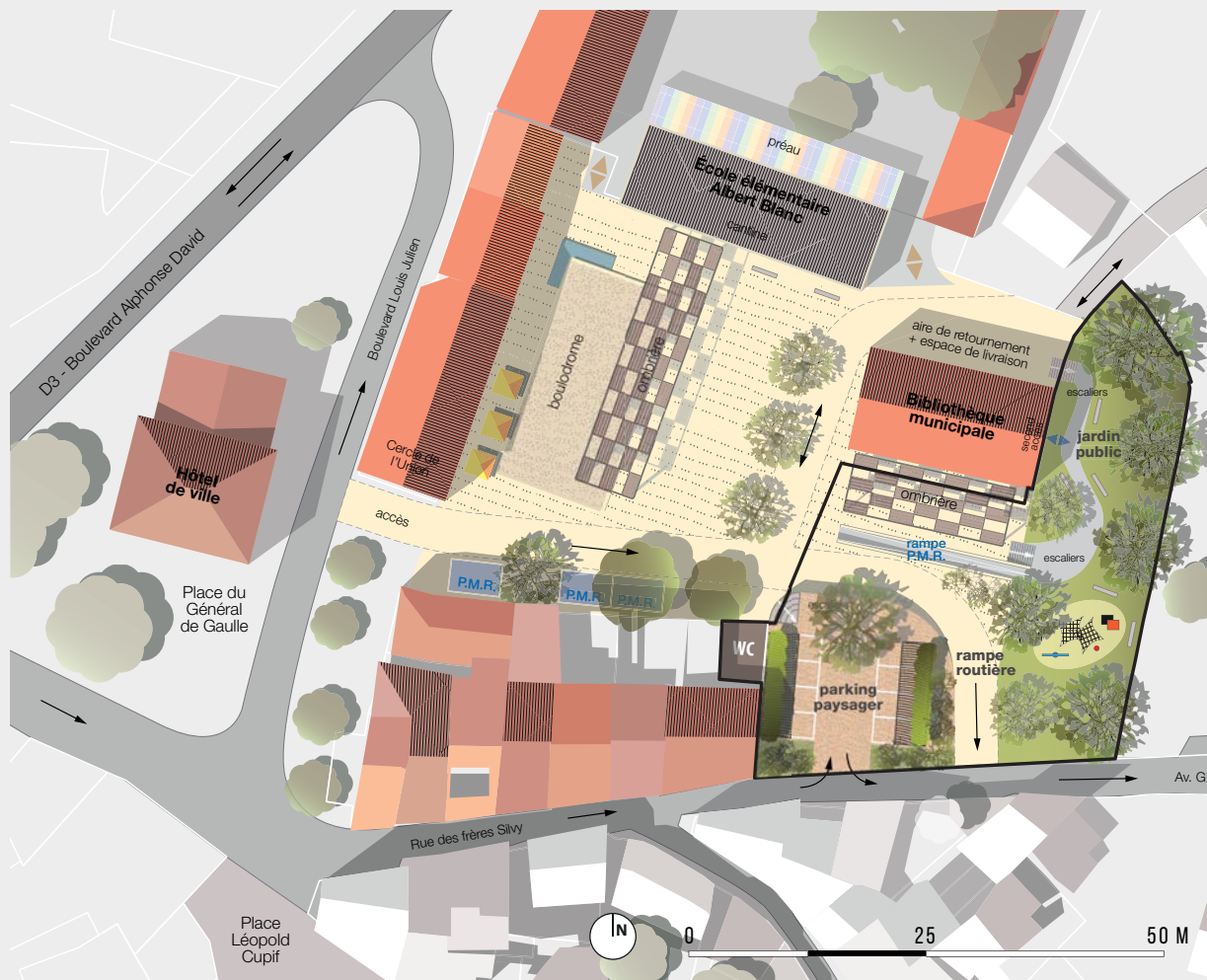
L'Agam suggère d'intégrer au mieux la nouvelle aire de stationnement (regroupement sur deux plateaux en périphérie avec une capacité réduite, réalisation d'un revêtement perméable écologique, aménagement vert volontariste, création d'espaces tampons pour préserver l'intimité des riverains). Le scénario recommande aussi de jouer avec le dénivelé (rattrapage de la pente sous la forme de restanques et de remblais, aménagement de rampes à gradins et d'escaliers aménagés dans les murs de soutènement, réalisation d'une rampe routière, droite ou dessinant une courbe).



UNE REQUALIFICATION OPÉRÉE EN DEUX TEMPS

PHASE 2 : COMPOSER UNE GRANDE PLACE QUI S'OUVRE AU CENTRE ANCIEN

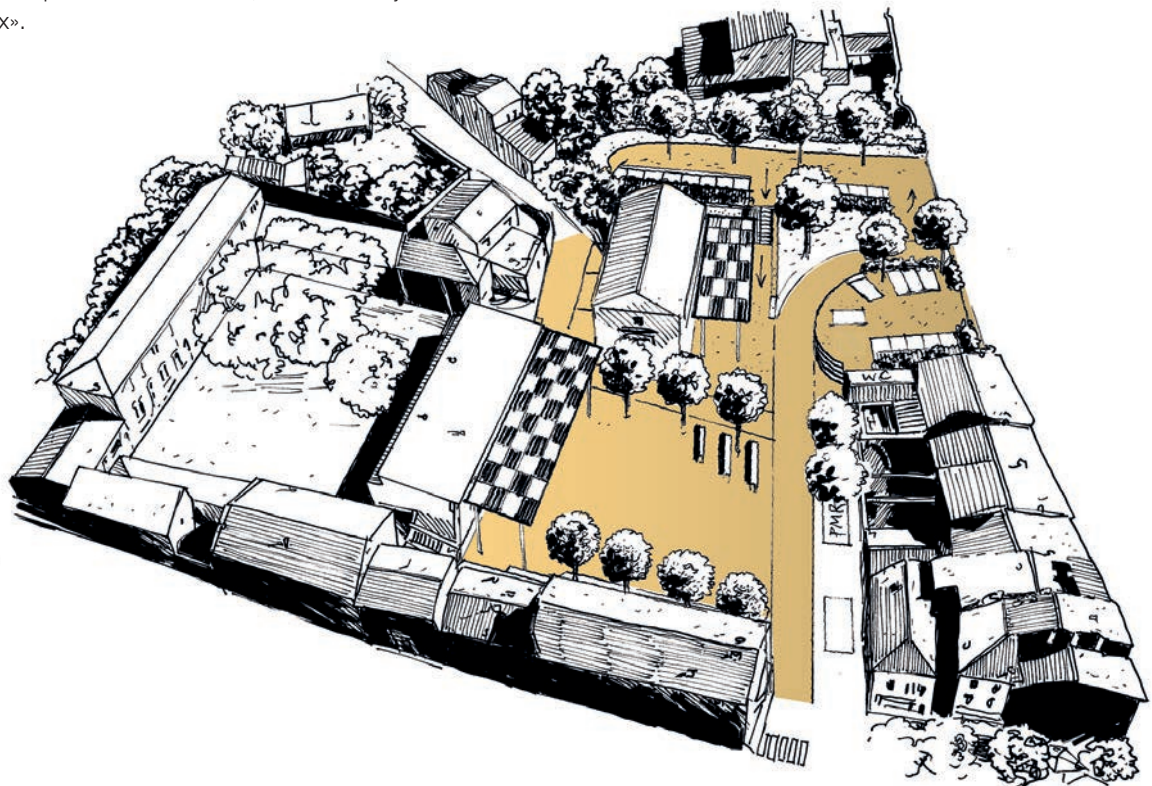
1. Hiérarchiser autrement les usages (priorité donnée au piéton)
2. Modifier le plan de circulation (circulation en sens unique, stationnement reporté au second plan)
3. Consolider l'identité "Cœur de ville" (jardin, prise en compte du relief, aménités)



... MAIS UNE TRADUCTION LIBRE

Seule une étude fine du terrain (confirmation des hauteurs, vérification des rayons de braquage ou des espaces de manœuvre PMR pour les rampes...) permettra de bien évaluer la capacité du site et d'apporter les solutions les plus adaptées à l'attente de la commune et au confort des usagers.

Les architectes retenus s'appuieront sur le pré-programme et dessineront la place à partir des principes fondamentaux structurants exprimés par l'Agam (relations avec le noyau villageois, principes de traitement des voies, de stationnement, d'accès, d'implantation des éléments construits) mais avec leur façon d'interpréter le site, leurs solutions pour répondre aux besoins, et leurs «objets architecturaux».



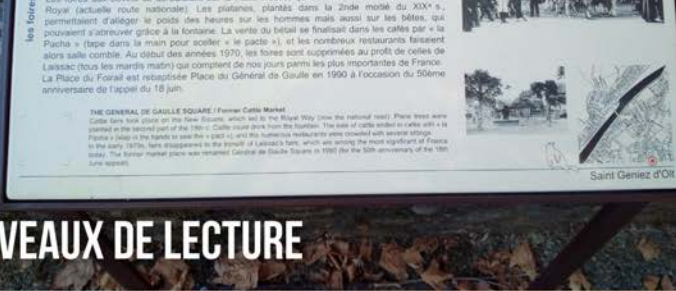
2

Centre-ville de Lançon-Provence

La Direction Aménagement Durable de la Métropole a proposé à la commune de Lançon-Provence une démarche de Plan-Guide pour revitaliser son centre-ville à partir du réaménagement du Champ de Mars et de l'ancienne cave coopérative qui fait face à la mairie. Elle a sollicité l'Agam qui a proposé d'élargir la focale à l'ensemble du centre-ville à partir de la demande initiale.

L'étude a eu comme objectif principal d'aider les élus de la commune de Lançon-Provence à valider de grandes orientations et à clarifier le cadre du projet avant le lancement des études de maîtrise d'œuvre. Elle a aussi donné une place particulière à la requalification des espaces publics. Dans un souci de pédagogie et pour faciliter la prise de décision, les principes proposés ont fait l'objet d'un important travail de visualisation au moyen de schémas, d'esquisses et d'une illustration abondante (axonométries et coupes), avec un renvoi à des références comparables.

Lançon-Provence. Plan-guide du centre-ville (2018)



OFFRIR DIFFÉRENTS NIVEAUX DE LECTURE



PATRIMOINE ARCHITECTURAL



METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS EXPLICITES & LUDIQUES



PEINTURE

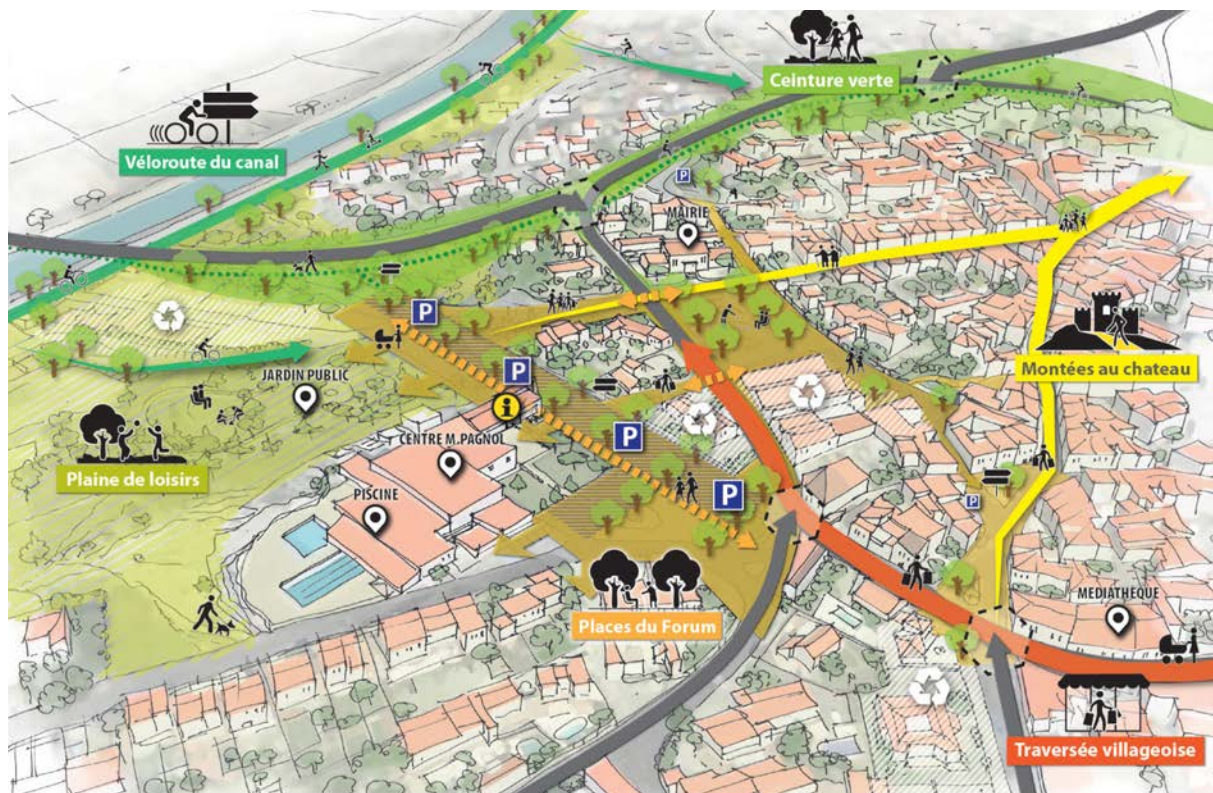


CLOUS

ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS ET NOUVEAUX PARCOURS POUR UNE NOUVELLE QUALITÉ DE VIE

Montées au château Ceinture verte Traversée du village Places du Forum

Tour de ville



UNE AIDE À LA DÉFINITION DU PROJET

Plusieurs ateliers et visites collectives ont été organisés avec les élus et les techniciens de la Ville de Lançon-Provence. Ils ont permis de cerner les enjeux et les attentes et de faire émerger une vision prospective partagée sur l'ensemble du centre-ville destinée à guider l'action publique et à susciter l'intérêt des futurs porteurs de projet.

L'étude de l'Agam est une première étape de définition du projet. Structurée selon quatre thèmes (paysage, patrimoine et rayonnement touristique, mobilité/déplacements et espace publics et programmation), elle est conçue comme une boîte à outils. Elle apporte des propositions et des pistes d'intervention ou d'actions simultanées sur ces diverses thématiques. Elle formule des questions, identifie des points de vigilance et liste des études complémentaires.

Un nouveau schéma des espaces publics est proposé à partir de grands ensembles identifiés comme des zones de projet singulières :

1. le «tour de ville» comprenant

- ▷ **la traversée du village** (boulevard Victor Hugo, Champ de Mars) ;
- ▷ **la ceinture verte** (avenue du Maréchal Leclerc, chemin Notre-Dame) ;

2. le centre ancien regroupant les montées vers le château (rue de la République, rue Conseiller de Trets, Grand-Rue) **et le promontoire** (tour des remparts, de l'église et du château) ;

3. le pôle d'équipements comportant les places du Forum (carrefour François Mitterrand, Champ de Mars, accès à l'Espace Marcel Pagnol et au quartier Saint-Anne) **et la plaine des loisirs** (esplanade et colline Sainte-Anne jusqu'à la RD 113).

DES INTENTIONS

Parmi les grands objectifs d'aménagement urbain énoncés, cinq concernent l'espace public :

1. supprimer les coupures urbaines en régulant le trafic de transit dans le centre-ville

- ▷ apaisement du tour de ville avec une «ceinture verte» multimodale et paysagère, création d'une «traversée villa-geoise» (zone 30 avec écluses...) ;

2. faciliter l'accès au centre-ville pour l'ensemble des usagers

- ▷ réorganisation du stationnement en deux registres : offre mutualisée centralisée et concentrée pour encourager une pratique du centre-ville plus spontanée et offre ponctuelle en stationnement courte durée) ;

3. repenser l'espace public pour créer un centre-ville apaisé, animé et végétalisé

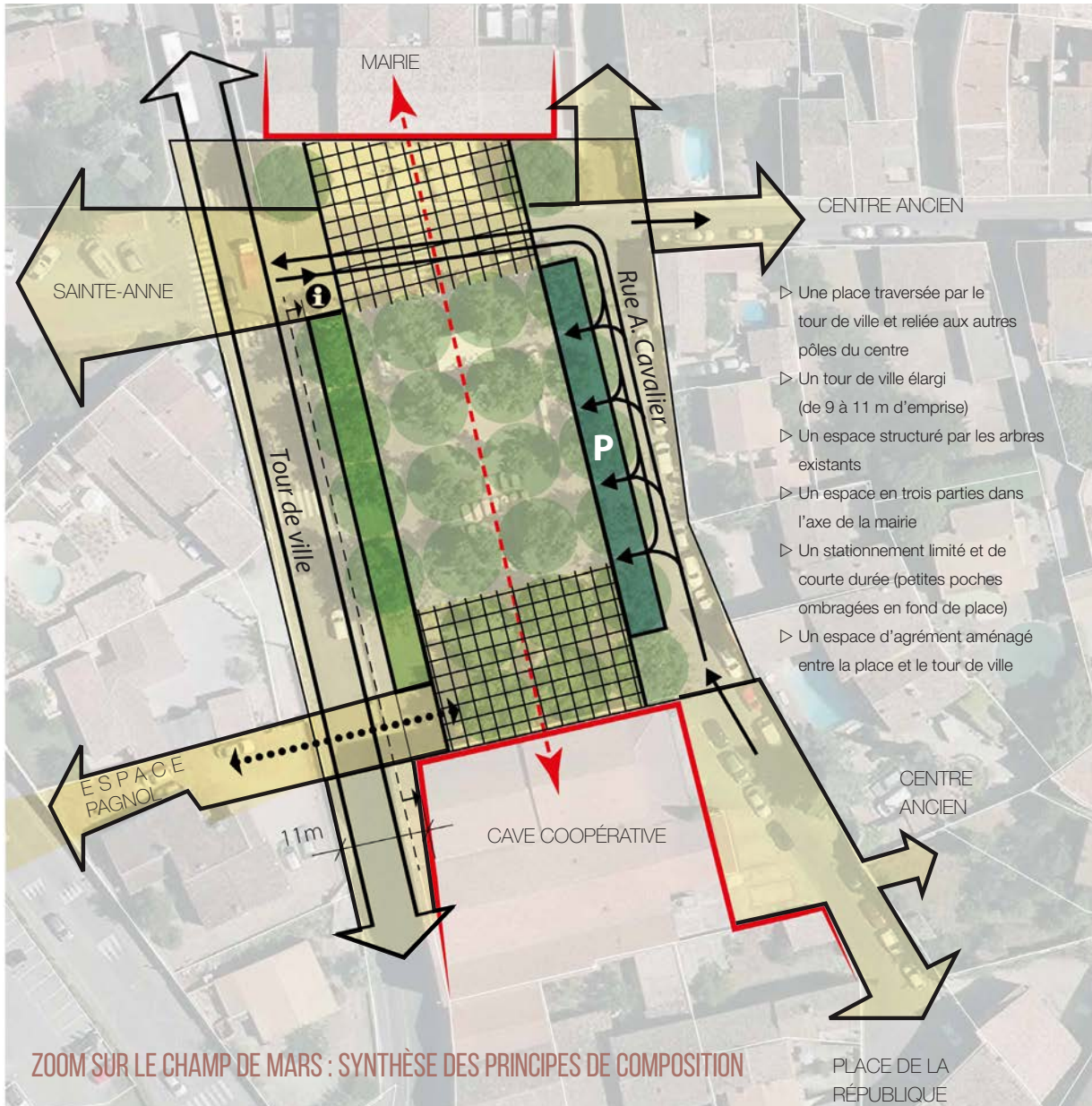
- ▷ réduction de l'empreinte de la voiture, mise en place de voies partagées, aménagement de plateaux traversants, requalification et mise en réseau des places et des parvis, verdissement des pieds de façade en encourageant les initiatives privées...) ;

4. ouvrir le centre-ville sur des espaces de promenade, de nature et de loisir en plein air

- ▷ développement d'une vaste plaine de sports et de loisirs intégrée à la ville et au grand paysage...) ;

5. créer des parcours de découverte

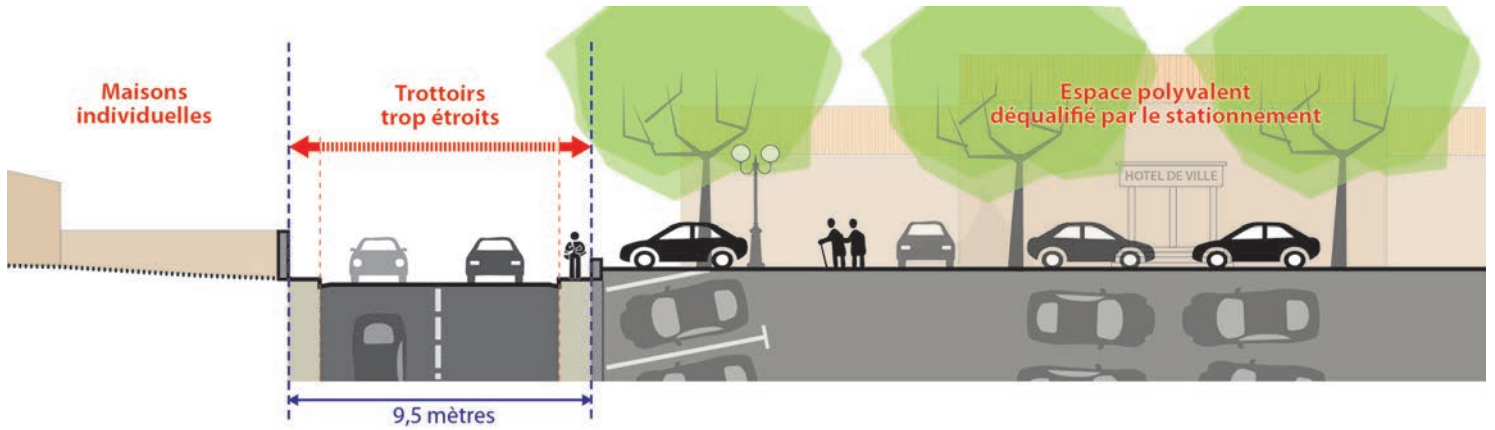
- ▷ prise d'appui sur l'héritage architectural et la «qualité de rue» pour créer des circuits, mise en place d'une signalétique (dispositifs explicites et ludiques, différents niveaux de lecture), mise en scène des échappées de vue, aménagement de parcours nocturnes (conception lumière).



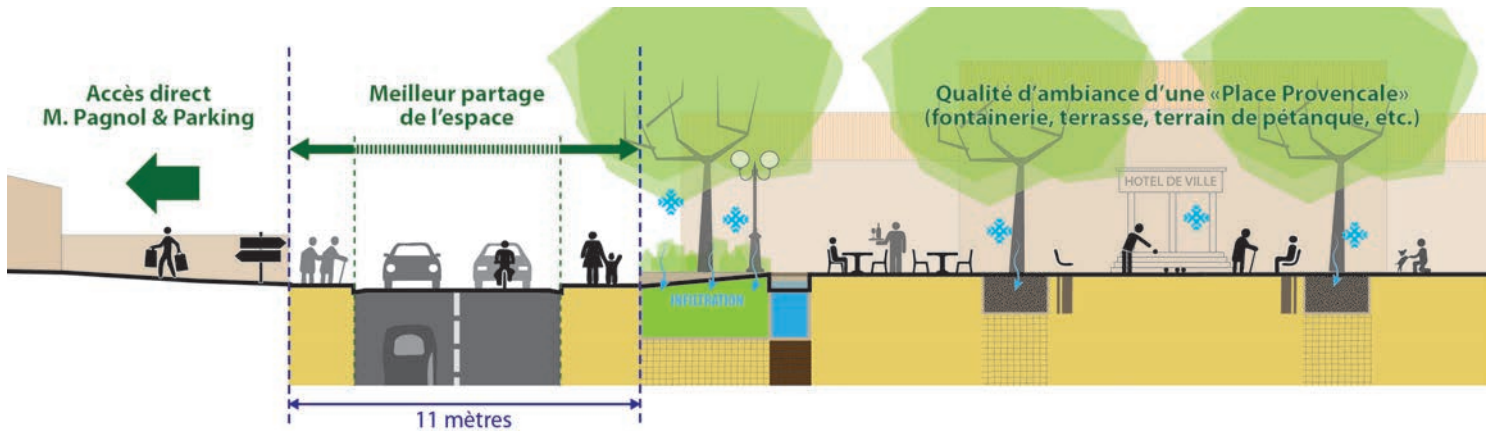
RECONFIGURATION DES ESPACES PUBLICS DU FORUM - SECONDE COUPE

Aujourd'hui

② Avenue du Maréchal Leclerc / Place du Champ de Mars



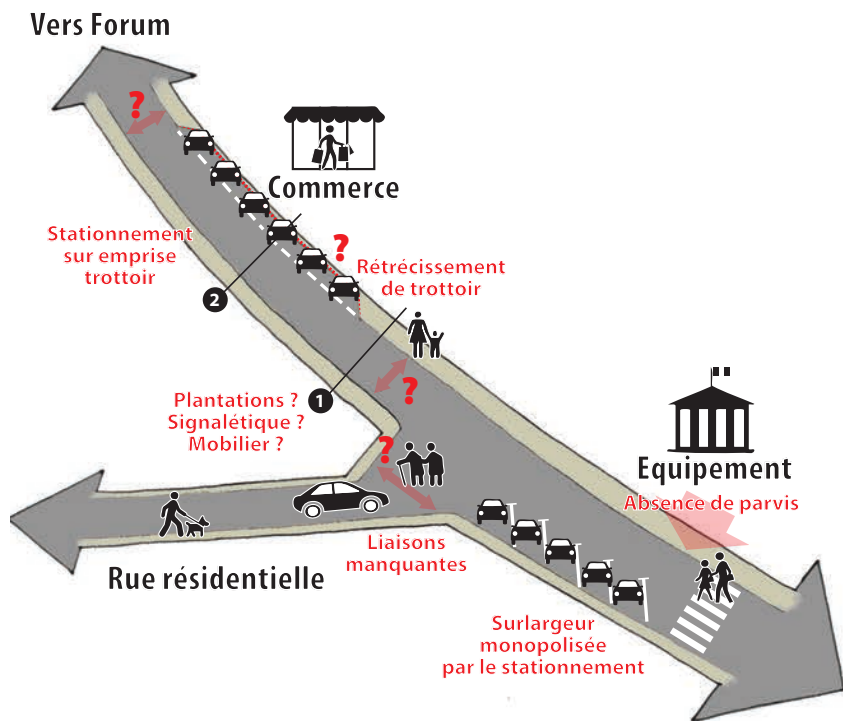
Demain ?



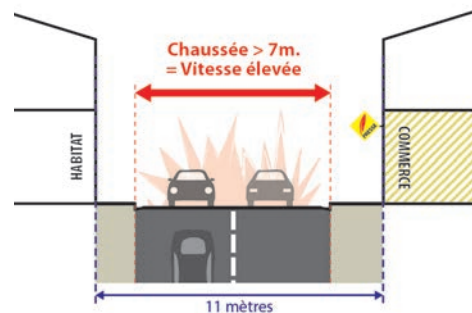
LA TRAVERSÉE VILLAGEOISE. ESPACES STRUCTURANTS : LE TOUR DE VILLE

Aujourd'hui

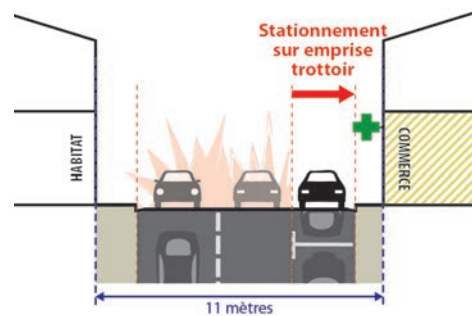
Concentration de flux sur un axe étroit altérant son potentiel d'animation et de convivialité



1 Profil courant

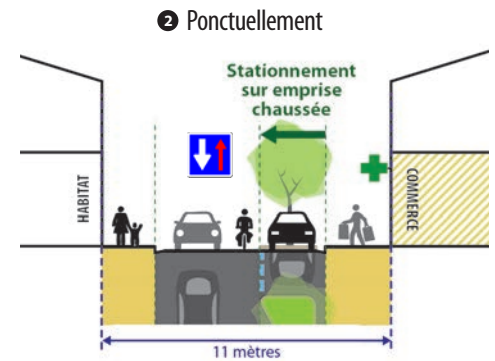
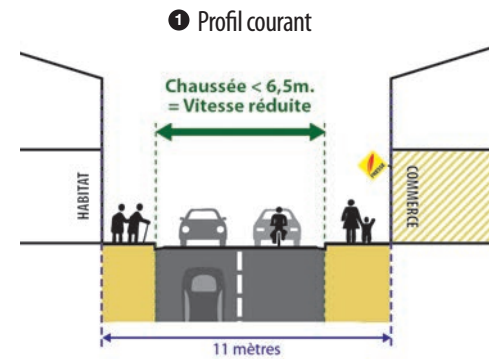
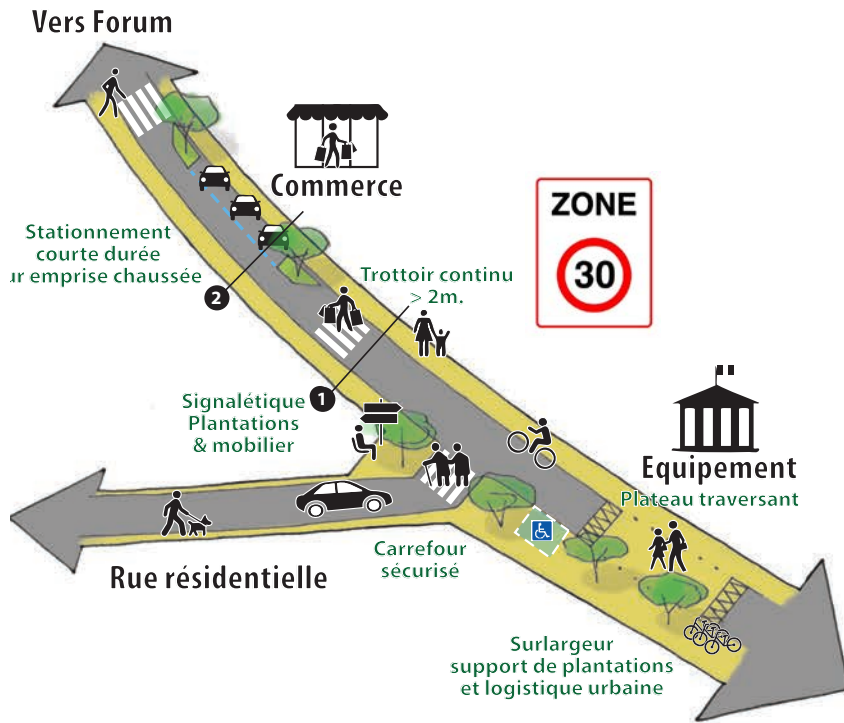


2 Ponctuellement



Demain ?

Un meilleur partage de l'espace pour une traversée villageoise apaisée et animée



3

Centre-ville d'Aubagne

La Métropole Aix-Marseille-Provence, sur requête de la Ville d'Aubagne, a décrété d'intérêt métropolitain une opération d'aménagement sur le centre-ville d'Aubagne qui doit permettre de revitaliser ce dernier et de lui rendre son attractivité. Elle a confié à la Soléam la réalisation de cette opération sur un périmètre opérationnel qui englobe le centre-ville, depuis la gare au nord jusqu'à l'avenue des Goums au sud, et entre le tramway à l'ouest et le centre historique à l'est.

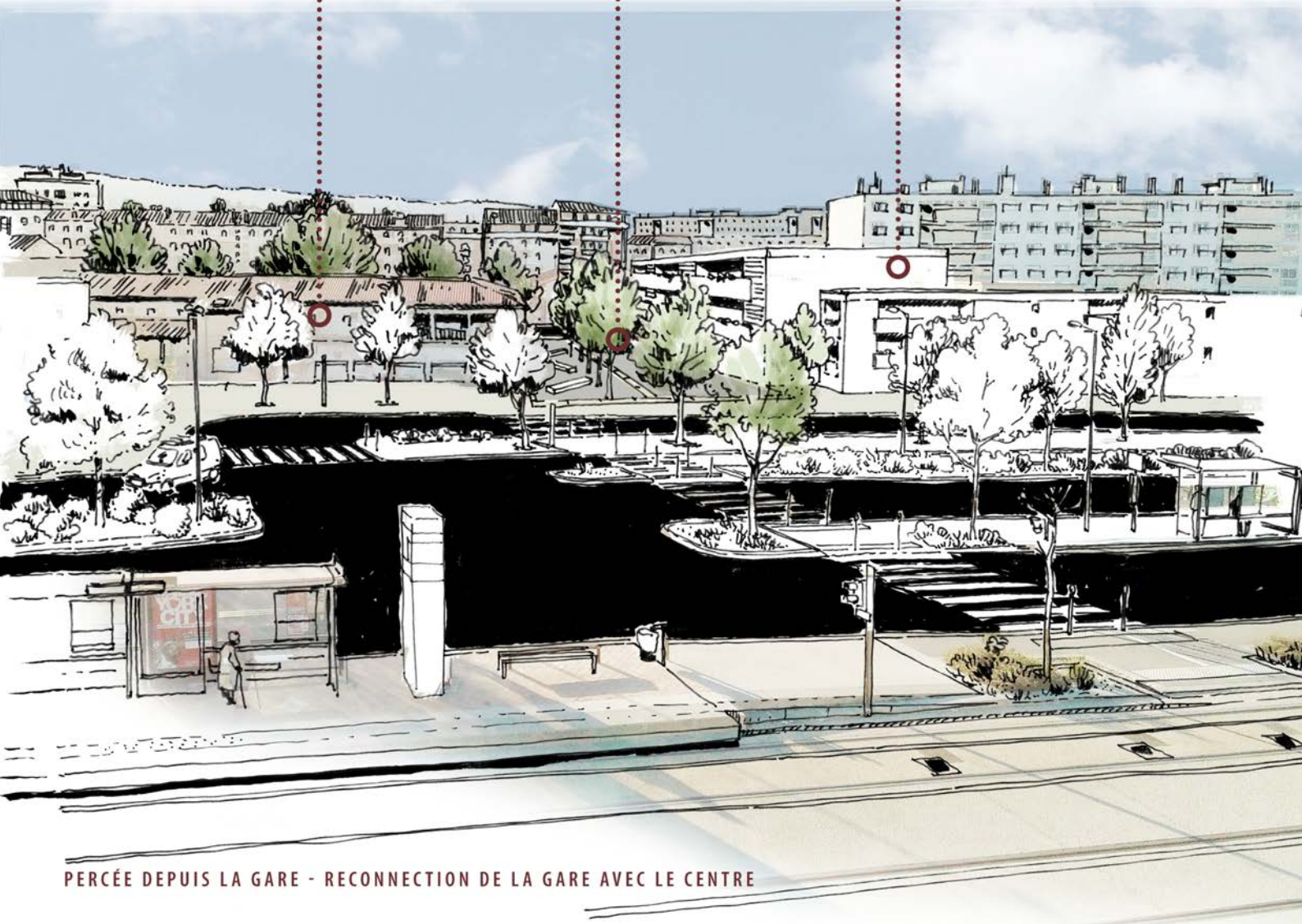
La Soléam a commandé à l'Agam un carnet de recommandations avec pour objectifs de faire référence à l'identité de la ville, d'apporter une vision d'ensemble et d'intégrer les préconisations du «Plan-Guide» du centre-ville d'Aubagne (Agam 2016), les hypothèses de renouvellement issues de l'étude d'AREP (2018) et le projet lauréat du concours sur le cours Barthélémy. Ce cahier de bonnes pratiques apporte des clés de lecture aux porteurs de projet, à la collectivité et aux concepteurs et entend contribuer à faire comprendre les enjeux propres aux espaces publics aubagnais.

*Les espaces publics du centre-ville d'Aubagne.
Cahier de recommandations (2019)*

Ecole Antide Boyer
requalifiée

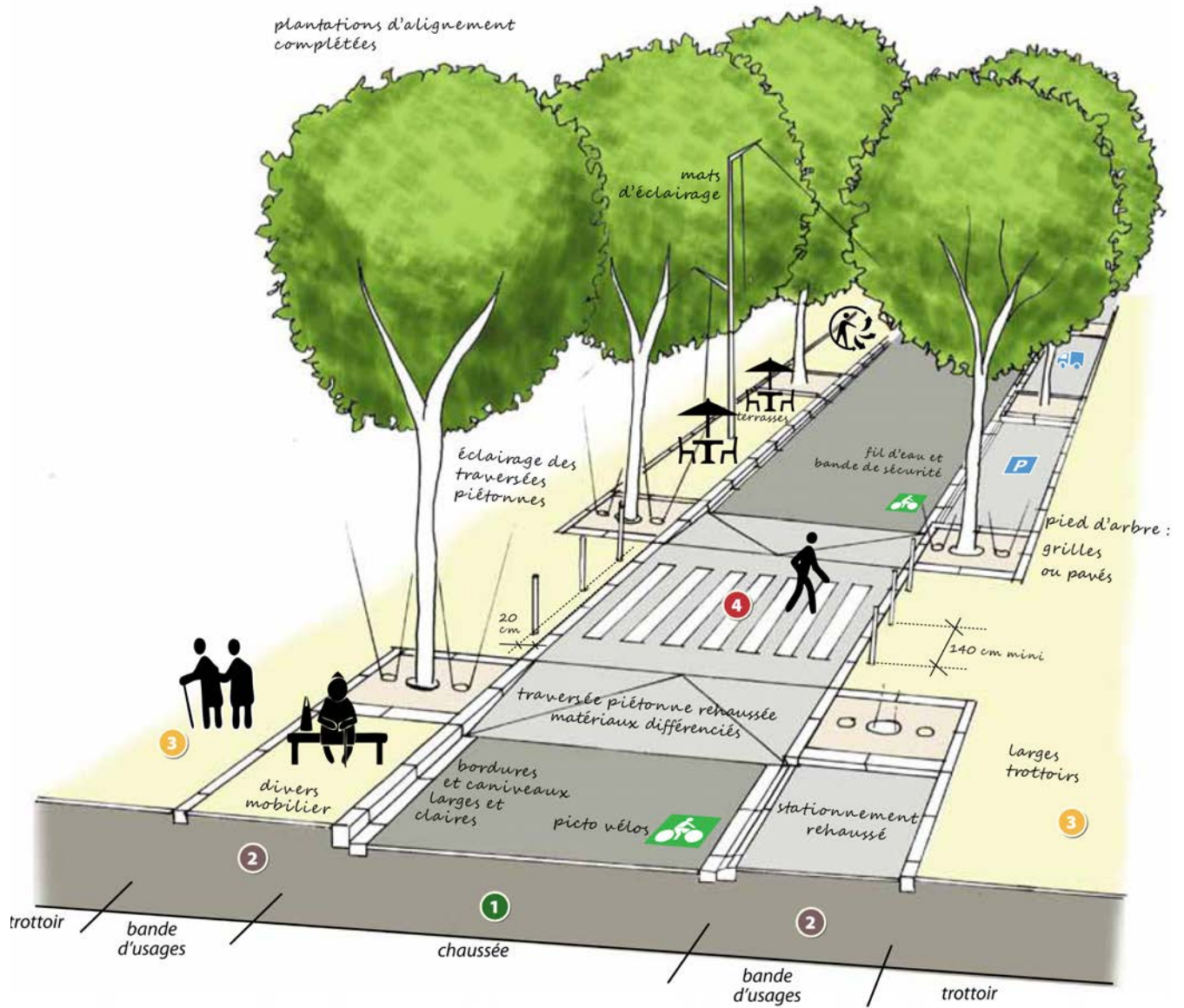
création d'un nouveau
mail piéton entre la gare
et l'Esplanade de Gaulle

projet de reconstitution
de l'îlot Antide Boyer



PERCÉE DEPUIS LA GARE - RECONNECTION DE LA GARE AVEC LE CENTRE

ESPACE ORDINAIRE. RUE EN ZONE 30



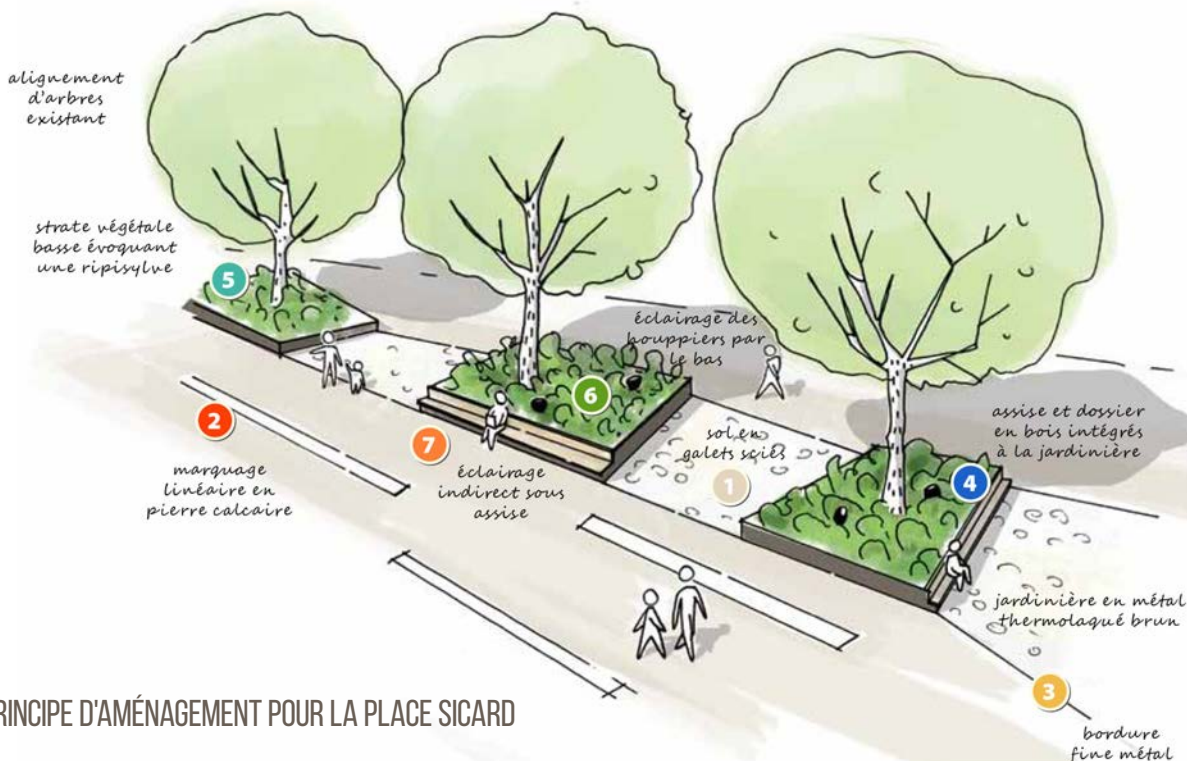
UN CAHIER DES BONNES PRATIQUES

Le document est un préalable à tout projet d'aménagement ou de réfection : il «donne le ton». Il a aussi pour but de garantir des aménagements de qualité dans un souci de cohérence avec le projet de ville et d'homogénéité d'ensemble. Il rappelle les grands principes de composition établis dans le «Plan-guide». Il présente les principaux outils d'aménagement mobilisables, explore les qualités présentes dans les projets aubagnais récents et établit des recommandations pour la requalification des espaces publics inscrits dans le périmètre opérationnel de la Soléam.

Le document rappelle d'abord les trois actions clés que les concepteurs devront intégrer dans leurs réflexions et leurs actions : l'utilisation de l'existant (l'iden-

tité, le socle, le climat, les pratiques sociales...), la prise en compte des attentes des usagers (réponse à plusieurs fonctions, partage réel de l'espace, réalisation d'espaces adaptables et modulables, sûrs et confortables...), et l'inscription dans la durée (révéler la nature en ville, intégration en amont la gestion, l'entretien et l'enjeu environnemental...).

La plaquette définit ensuite des orientations de projet destinées à former le socle de l'aménagement des espaces publics aubagnais : créer une identité cohérente (structuration rigoureuse, recherche d'une complémentarité dans les fonctions et les usages, apaisement des parcours, redéfinition du stationnement...); mieux marquer les seuils urbains et scénographier; préserver ou retrouver les covisibilités, valoriser les échappées de vue, désencombrer l'espace; révéler la présence de l'eau; renforcer la trame végétale et intégrer les enjeux biocli-

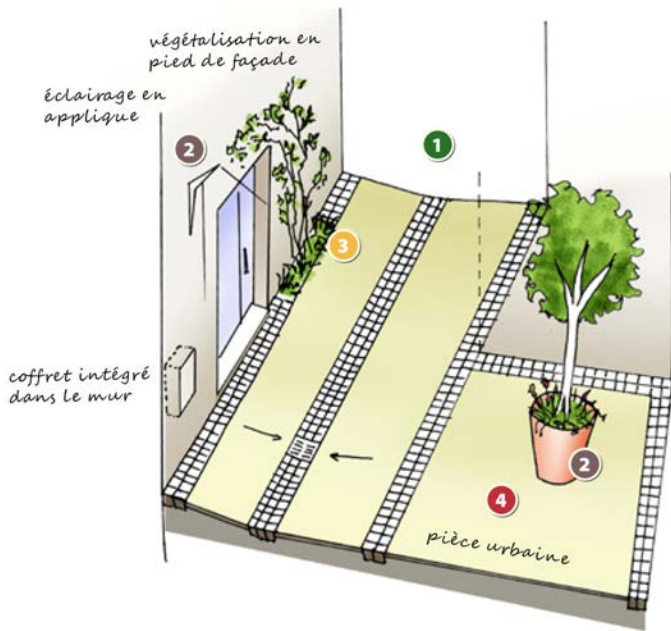


PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT POUR LA PLACE SICARD

matiques et environnementaux ; valoriser l'argile comme patrimoine vivant et support d'aménagement (accueil de manifestations, art urbain, évocation par le choix du mobilier, des couleurs et des matériaux...).

Les cinq éléments de l'espace public sont repris de la grille d'analyse et de projet établie dans le carnet Les Mots des espaces publics :

- ▷ les matériaux qui permettent d'affirmer une unité et de structurer le sol ;
- ▷ le mobilier qui accompagne les perspectives ;
- ▷ la mise en lumière qui souligne la singularité de certains espaces, prolonge les perspectives et crée des continuités la nuit ;
- ▷ le végétal qui permet de créer une atmosphère adéquate pour chaque type d'espace ;

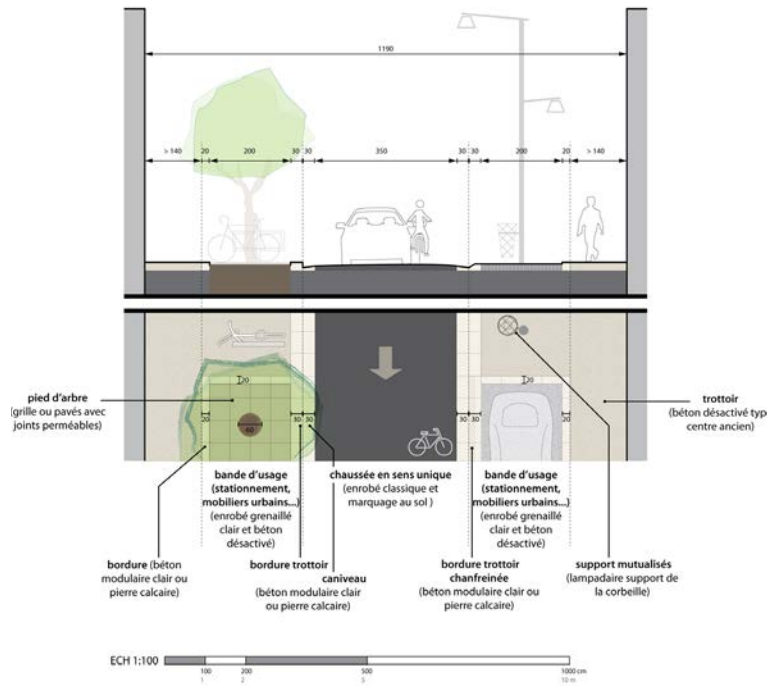


"AIRE PIÉTONNE" ET "ZONE DE RENCONTRE"

▷ l'eau qui apporte de la fraîcheur ou devient un élément de composition quand elle est suggérée.

Ce «vocabulaire» mobilisable de manière générale dans le traitement des espaces publics est décliné sous la forme de «palettes» propres au centre-ville d'Aubagne.

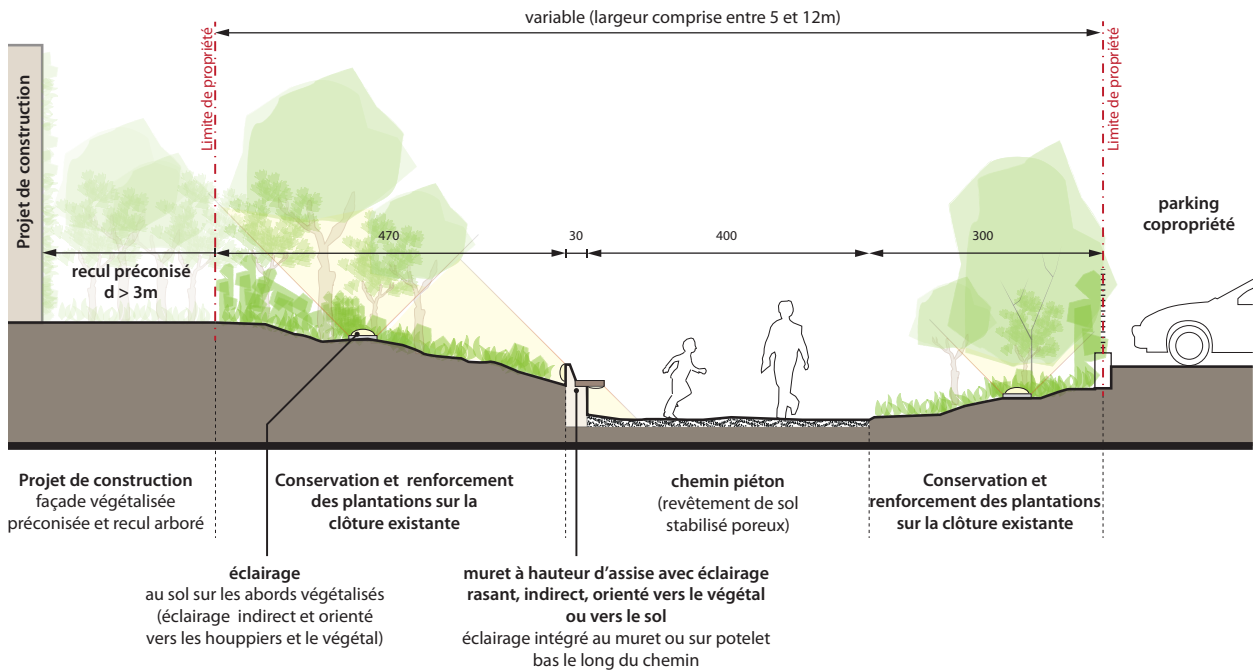
Le document présente aussi cinq projets d'aménagement de l'espace public récemment livrés qui témoignent de l'esprit qui guide actuellement l'aménagement des espaces publics : le cours Barthélémy, le tramway, l'Esplanade des libertés, le centre ancien et le cours Voltaire.



RUE EN "ZONE 30"

UN ZOOM SUR SIX ESPACES À REQUALIFIER

Le cahier préconise un traitement qualitatif pour les espaces publics ordinaires (rue en zone 30, aire piétonne, zone de rencontre) **et formule des recommandations précises pour six espaces en attente de projet** : place Sicard, espace Grimaud, avenue des Goums, cours Foch, esplanade de Gaulle et promenade du Bras d'or. Les principes de composition sont illustrés avec de nombreuses références.

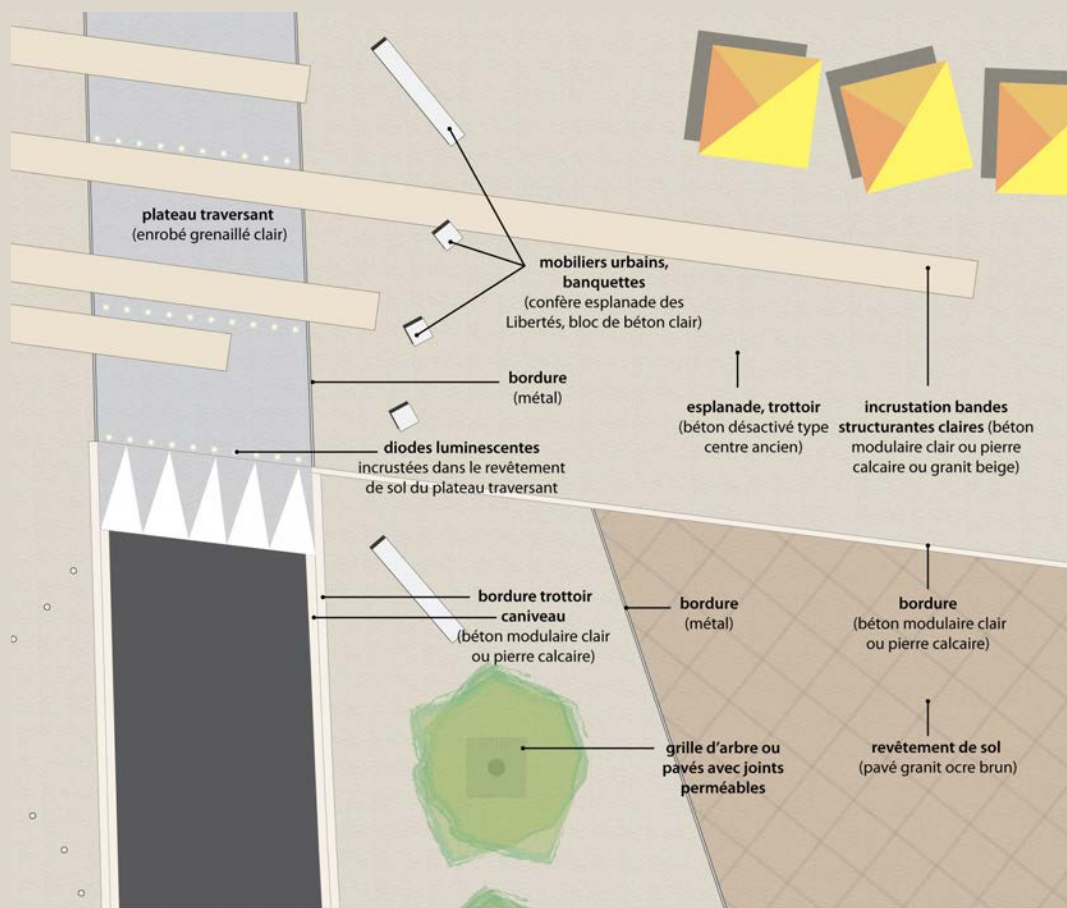


LA PROMENADE DU BRAS D'OR. COUPE DE PRINCIPE

EXEMPLE DE "SALON" POUR L'ESPACE GRIMAUD



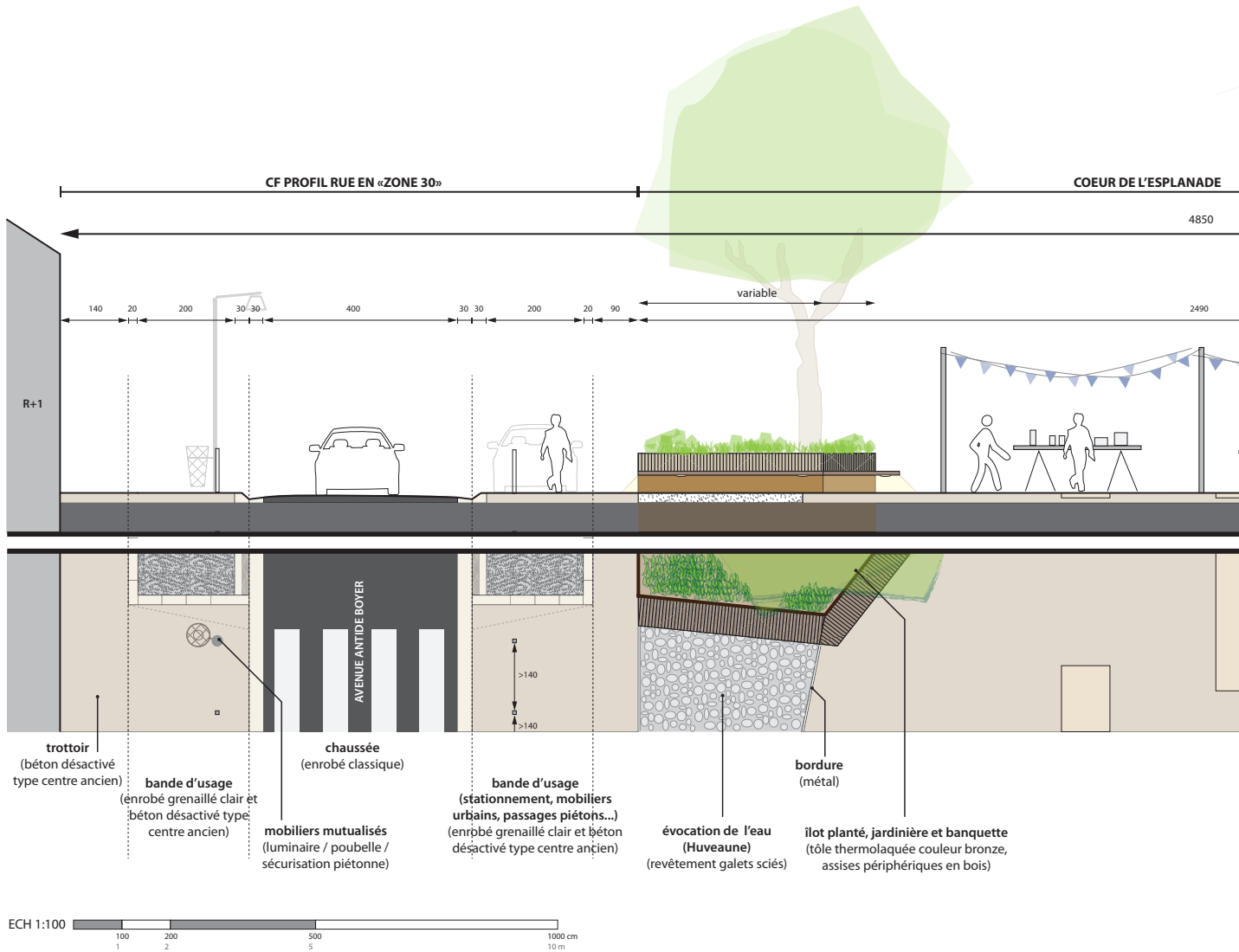
VOCABULAIRE POUR LE COURS FOCH

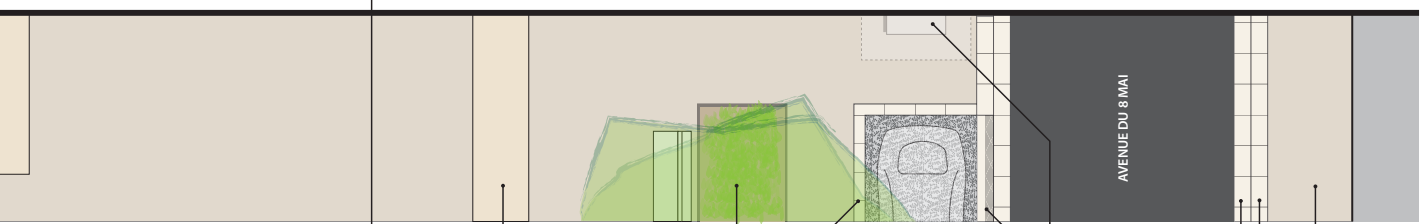
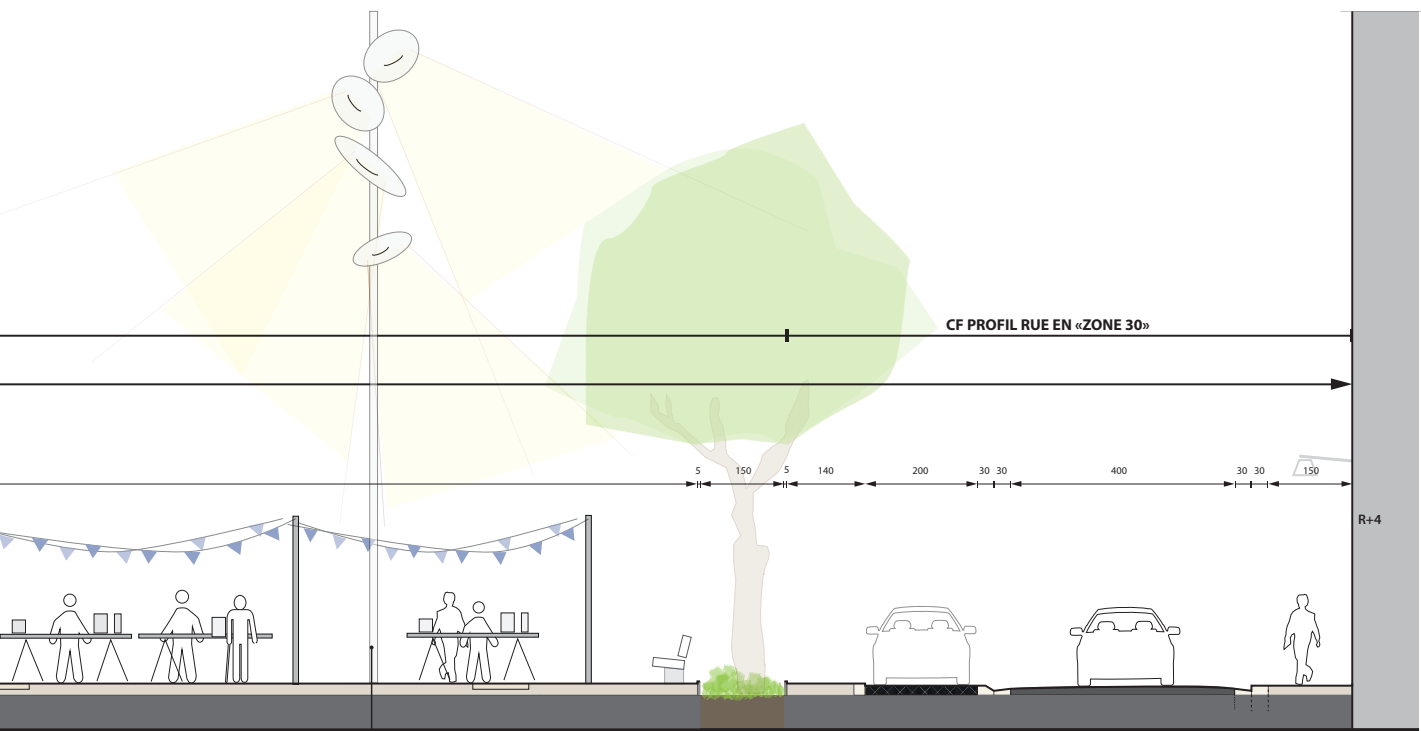


ECH 1:200



L'ESPLANADE DE GAULLE





esplanade, lieu de promenade, de rencontres, d'animations, d'événements
(béton désactivé type centre ancien)

mât monumental
(éclairage direct et qualitatif)

incrustation bandes structurantes claires
(béton modulaire clair ou pierre calcaire ou granit beige)

bande paysagère
parterre végétalisé
(strate végétale basse ponctuée d'arbustes, paillage minéral et arbres de haute tige)

bordure béton
(modulaire clair ou pierre calcaire)

bande d'usage
(stationnement, mobiliers urbains...)
(enrobé grenailé clair et béton désactivé)

bordure trottoir chanfreinée
(béton modulaire clair ou pierre calcaire)

containers enterrés

AVENUE DU 8 MAI

chaussée
(enrobé classique)

caniveau
bordure trottoir
(béton modulaire clair ou pierre calcaire)

trottoir
(béton désactivé type centre ancien)

4

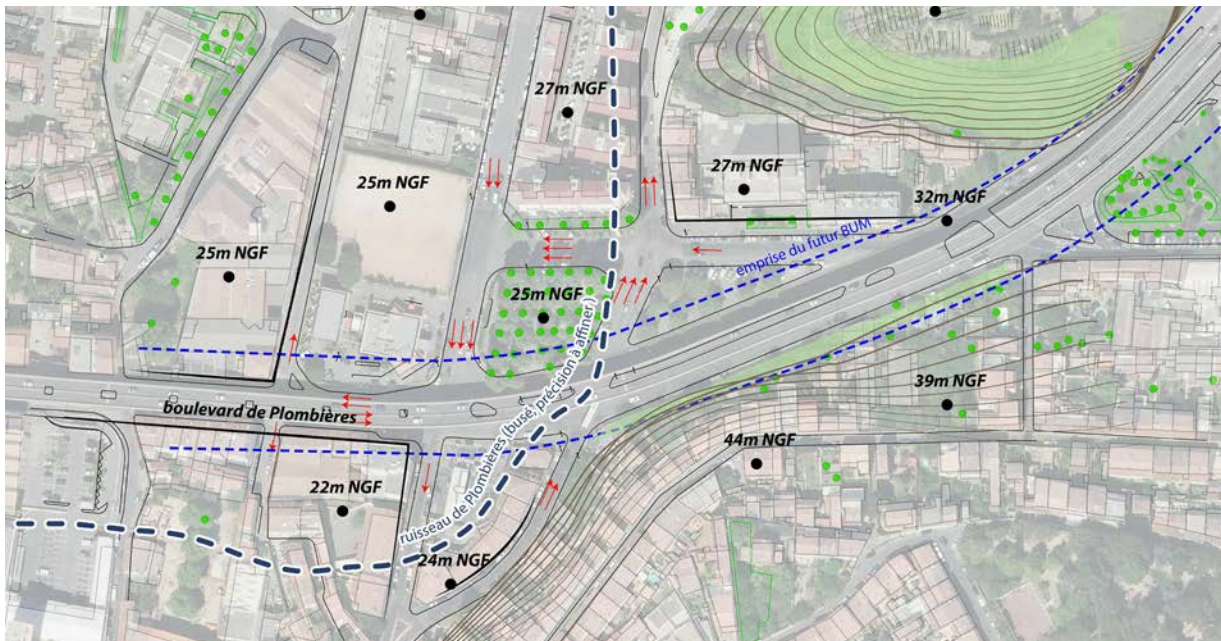
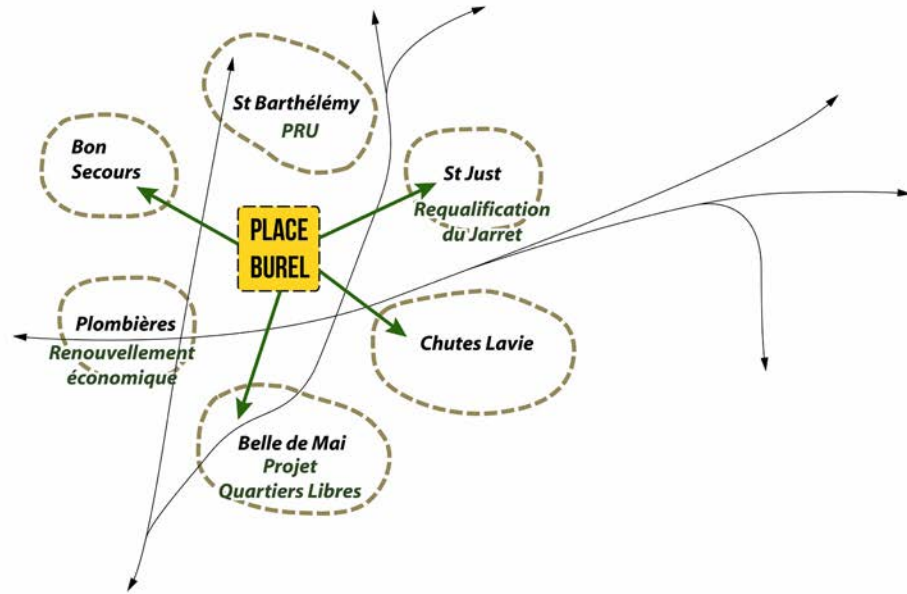
Place Burel, boulevard de Plombières

Le boulevard de Plombières est identifié comme un axe à requalifier en «Boulevard urbain multimodal» à vocation économique dans les documents d'urbanisme ainsi que dans différents schémas de mobilité. Cette classification implique un double objectif de qualité urbaine et de fluidité des différents modes de circulation.

La réflexion demandée à l'Agam s'inscrit dans une démarche volontariste de «BUM paysager» où la notion de qualité urbaine doit être intégrée dans les éléments de programme au même titre que les modes actifs et les transports en commun. Le zoom de projet sur la place Burel (Séquence 5) fait partie du second volet de l'étude Plombières, une pièce urbaine manquante qui définit les pistes de projet secteur par secteur, en fonction d'un découpage en séquences.

*Plombières, une pièce urbaine manquante.
Schéma stratégique et zooms de projet (2018)*





UN ENJEU DE QUALITÉ URBAINE

La requalification du boulevard de Plombières en BUM donne l'occasion de réaménager la place Burel de manière très qualitative. Cette place est située à l'intersection de quatre quartiers (Belle de Mai, Bon Secours, Plombières et Saint-Just) et à l'articulation de grands projets urbains («Quartiers libres», quartier prioritaire Politique de la Ville «Grand Saint-Barthélémy») qui ont des répercussions sur les circulations, les liaisons urbaines et la desserte en transports en commun (terminus du tramway place Burel). Le réaménagement de la place peut prendre appui sur plusieurs éléments de paysage : échappées de vue vers le massif de l'Étoile, interruption du bâti à l'alignement du boulevard à cet endroit, talus et murs de soutènement colonisés par le végétal qui apportent une respiration après une séquence étroite du boulevard, platanes du square Tramoni.

L'étude de l'Agam présente d'abord un scénario a minima. Le renouvellement urbain à vocation économique reste très localisé : il s'opère sur des fonciers maîtrisés par la collectivité.

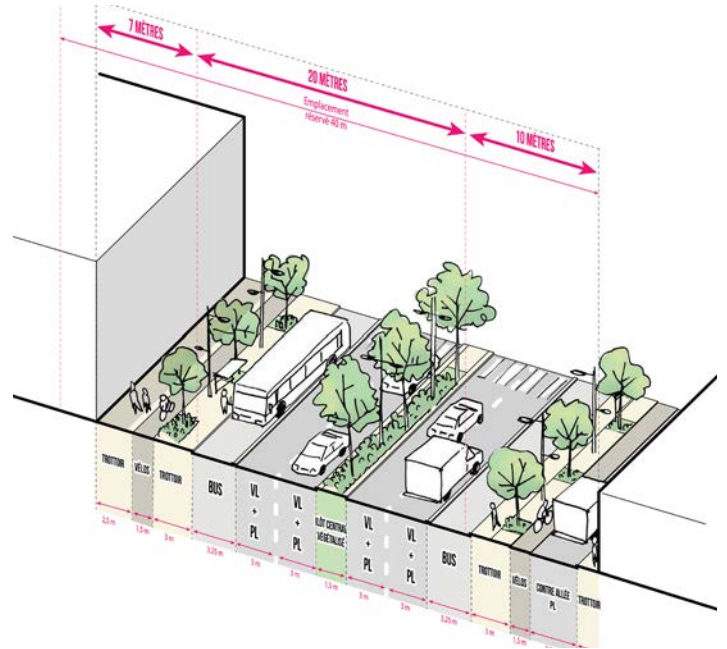
La place Burel évolue sans intervention majeure sur l'espace public. La sécurité et le confort d'usage des espaces piétons et publics sont améliorés, les emprises routières réduites, les trottoirs élargis ou complétés, les traversées piétonnes sécurisées avec un refuge central et les trajets de bus repensés avec des itinéraires à double-sens simplifiés mais la place garde son fonctionnement en rond-point et conserve un statut «routier».

L'action limitée sur la place Burel renvoie de façon implicite à un niveau d'intervention beaucoup plus élevé.

LA MISE EN AVANT D'UN SCÉNARIO PLUS EXIGEANT

L'Agam propose un scénario plus élaboré qui montre le grand avantage de transformer le carrefour Burel en place publique.

Le parti d'aménagement exprime l'ambition de transformer la place en «porte d'entrée du Grand Centre-ville». La restructuration du stade en «fond de place» permet d'associer un équipement et un rez-de-chaussée commercial (stade en toiture). Les pieds de façade sont requalifiés. Le confort d'attente est amélioré aux correspondances des transports en commun.





PLACE BUREL SCÉNARIO 2, UNE PORTE D'ENTRÉE DU GRAND CENTRE-VILLE

L'îlot Burel est recomposé pour servir d'interface entre le boulevard de Plombières et le quartier de La Belle de Mai. Les trajets de bus sont modifiés avec des itinéraires à double-sens simplifiés. Les points de correspondance sont concentrés. Le rond-point est reconfiguré grâce des aménagements paysagers qualitatifs. Dans le cadre de l'amélioration des déplacements doux et TC, la requalification de l'espace public donne davantage de place aux piétons et aux cycles (réduction des emprises routières, élargissement des trottoirs, simplification des trajets TC et des points d'arrêt, création de nouvelles liaisons douces pour rejoindre plus aisément les quartiers environnants).

La place est apaisée, les différents usagers sont mieux pris en compte. La recherche de la qualité urbaine passe par le traitement soigné de l'espace public et sa végétalisation. Dans le même temps, le BUM est réaménagé (la passerelle est démantelée à long terme).

Le choix d'une recomposition urbaine plus qualitative implique un investissement financier plus important et des adaptations réglementaires, notamment pour permettre le développement de constructions mixtes avec des activités superposées le long de la place, et une maîtrise de la mutation des fonciers à moyen/long terme.

Ce second scénario est peut-être moins idéal mais c'est celui qui apporte la réponse la plus adaptée aux besoins des riverains et aux défis de requalification de l'axe de Plombières.

Il permet en effet de créer une véritable place publique agréable à vivre et de connecter de nouveau l'espace ouvert aux façades des bâtiments (trottoirs élargis en pied de façade, fin du fonctionnement circulaire en rond-point autour du square). **Grâce à la mixité de ses nouvelles fonctions, la place Burel change l'image du secteur : elle devient un point d'entrée urbain structuré pour le Grand Centre-ville et elle affirme un statut de pôle de vie inter-quartiers.** Sa recomposition constitue l'un des leviers du programme de requalification du boulevard de Plombières tout en manifestant une volonté de requalification fine à toutes les échelles.

5

Place Miami, Saint-Mauront

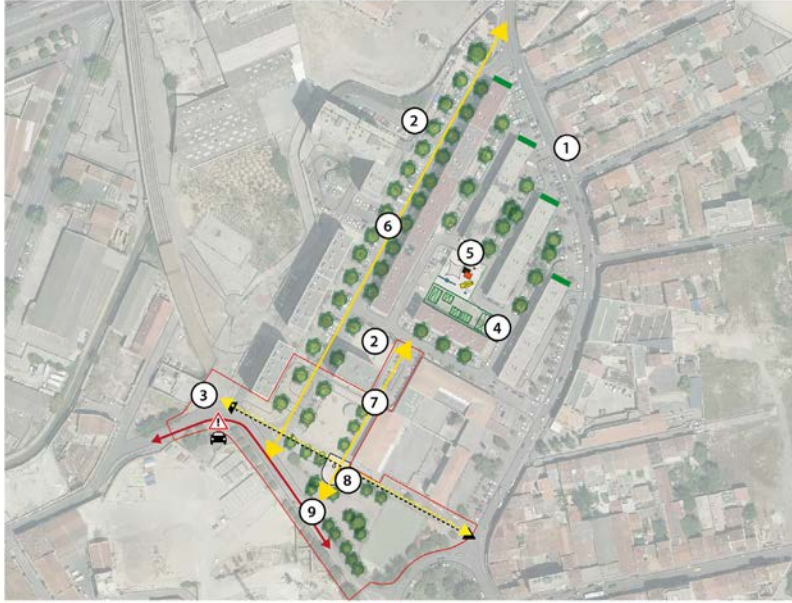
Instauré à la suite de la création du comité de pilotage du contrat de ville du territoire de Marseille Provence en mars 2017, l'observatoire des quartiers s'inscrit dans une logique d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat de ville du conseil de territoire Marseille-Provence. C'est à la fois un outil de pilotage qui permet de valider ou de compléter les tendances observées sur le terrain et de réajuster les priorités, et un outil partenarial destiné à co-construire la vision du territoire et à faire partager les choix stratégiques en matière de politique de la ville. En 2018, le comité technique de l'observatoire et le comité de pilotage du contrat de ville ont acté la réalisation de travaux thématiques.

Le service Politique de la ville du Conseil de territoire Marseille-Provence a sollicité l'Agam pour mieux appréhender les spécificités de l'espace public en quartier prioritaire et les enjeux qu'il représente dans le cadre des projets urbains.

Espaces publics en quartier prioritaire. Enjeux et conditions de réussite d'un projet. Exemple du terrain Miami à Saint-Mauront (2019)

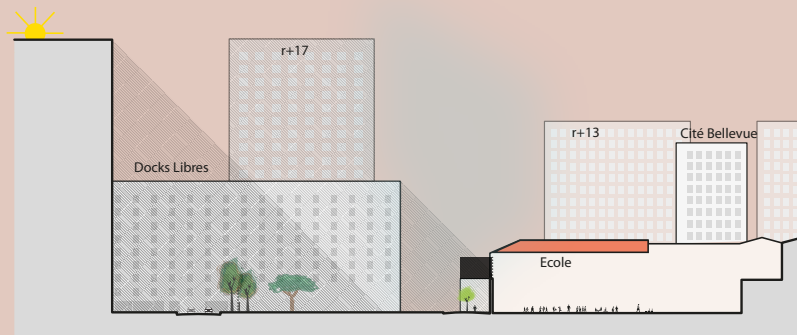


GECKO #2, Saint-Mauront (Association Cabanon vertical)

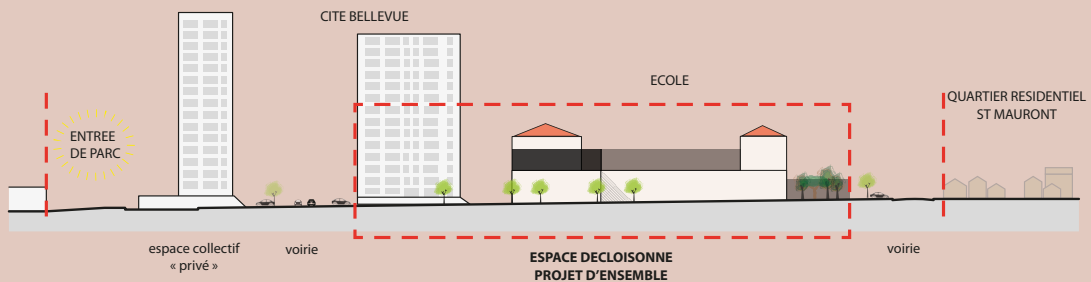


INTERVENTIONS DANS LE RÉAMÉNAGEMENT GLOBAL

1. mise en valeur des pignons aveugles
2. renforcement des petits espaces commerciaux
3. requalification des cheminements piétons vers le futur parc Bougainville (axe Est/Ouest)
4. création d'un jardin partagé
5. création d'une aire de jeux
6. consolidation de l'axe Nord/Sud ; plantation d'arbres d'alignement
7. valorisation du parvis de l'école qui fait la jonction entre la place «Miami» et la Résidence Bellevue
8. prise en compte de l'ancienne porte d'entrée de la Résidence pour renforcer l'identité de la place «Miami»
9. aménagement d'un sol qui fasse le lien entre les Docks libres et la Résidence Bellevue ; apaisement de la circulation



ESPACE DECLOISONNE
PROJET D'ENSEMBLE



ESPACE DECLOISONNE
PROJET D'ENSEMBLE

LA PLACE MIAMI, UN ESPACE SPÉCIMEN

Les équipes de la politique de la ville ont proposé de prendre comme exemple un terrain de 5000m² situé dans le quartier Saint-Mauront, qui fait face à la cité Bellevue mais aussi aux Docks Libres, une opération phare d'Euroméditerranée (1265 logements au total, 650 déjà livrés).

Peu structurée, la place Miami sert à la fois de parvis d'école et de parking sauvage. Cernée par des trafics automobiles intenses, légèrement encaissée et bien modeste face aux grands volumes bâtis environnants, elle n'a reçu que des aménagements légers financés par la Politique de la ville qui ont connu des fortunes diverses (un city-stade grillagé et deux aménagements participatifs et transitoires, Gecko #1 et Gecko #2).

Le lieu illustre la complexité d'aménager un espace public dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Quartier Politique de la Ville) ou inscrits dans un programme de renouvellement urbain (PRU ou NPNRU).

L'objet de l'étude de cas consistait moins à proposer des principes de requalification de la place Miami que de s'appuyer sur le caractère représentatif de celle-ci pour élargir la réflexion sur la notion de projet d'espace public réussi dans un QPV. Ce lieu permet en effet de réfléchir sur la particularité des usages et des pratiques sociales (accaparement et exclusion en fonction de l'âge et du sexe, marquage et délimitation, colonisation par le stationnement) et sur la responsabilité institutionnelle partagée entre la Métropole, les bailleurs sociaux et les différents services de la Ville de Marseille.

L'Agam a préparé les débats en réalisant un diagnostic. Un premier atelier a réuni les principaux acteurs des projets urbains en QPV (bailleurs sociaux, Euroméditerranée, GIP MRU, Politique de la ville, Ville de Marseille, SOLEAM...). À partir d'exemples considérés comme aboutis (place Portalis à Saint-Cyr-sur-Mer, jardin Spinelly, parc de La Moline, parc ludico-sportif de Sormiou à Marseille...),

les participants ont réfléchi sur la notion d'espace public, les échelles, les usages, la gestion, les «invariants d'un espace réussi» et les écueils à contourner.

Un second atelier a servi à classer les enjeux d'un espace public au sein d'un QPV en mutation.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UN ESPACE PUBLIC EN PRU OU NPNRU

À partir de l'analyse des «interventions» sur la place Miami, en se basant sur les retours d'expérience et les observations des ateliers, **l'Agam a généralisé et suggéré plusieurs pistes d'action pour tout espace peu qualifié comparable :**

- ▷ **la structuration par le sol** pour encourager la circulation piétonne et créer une attache entre deux quartiers ;
- ▷ **la mise à profit du dénivelé** (création de paliers et construction de murets pour mettre à disposition des assises ou des gradins...);
- ▷ **le choix d'un mobilier utile** (assises disposées sur le pourtour de l'espace de jeux...);
- ▷ **le concours de l'art urbain** (mise en valeur des pignons aveugles avec des fresques, mise en scène d'éléments bâtis hérités...);
- ▷ **l'anticipation des aménagements informels** (commerces ambulants, animations des associations...) pour accueillir les activités spontanées dans de meilleures conditions ;
- ▷ **l'occupation permanente** (animation régulière, accueil de marchés et de manifestations, gestion par un collectif pour une réparation rapide des dégradations, gardiennage) ;
- ▷ **le décroisement des espaces** (suppression des grillages) pour améliorer la lisibilité de l'espace public mais aussi pour maintenir une coexistence harmonieuse des générations et éviter l'accaparement de l'espace pu-



- blic par les hommes ou l'apparition d'espaces «réservés» selon les sexes («no-zones» pour les femmes);
- ▷ **la création de jardins partagés** (transmission des savoirs, pratiques intergénérationnelles) ;
 - ▷ **l'accompagnement de la co-construction** ou des chantiers éducatifs ouverts par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans ce type de projet pour faciliter le dialogue et l'appropriation ;
 - ▷ **la prise en compte en amont des domanialités** présentes pour éviter des conflits entre services et des renvois de responsabilités dommageables pour l'espace public.

L'Agam a contribué à faire émerger un consensus général sur la nécessité de viser une cohérence globale pour augmenter les chances de succès du projet.

Elle a notamment fait ressortir que dans le cadre d'un NPNRU ou d'un plan de sauvegarde, il convient d'élargir la réflexion de l'espace public à l'échelle du quartier et de s'appuyer pour cela sur un Schéma directeur des aménagements des espaces publics. **Un espace évolue mieux si ses composantes sont traitées comme des lieux complémentaires à (re)connecter et si les aménagements peuvent être facilement modifiés ou prolongés.**

LA CO-CONCEPTION

La parole des femmes du quartier a été recueillie dans le cadre d'un atelier de concertation. Cet atelier a permis d'aborder librement de sujets qui les concernent, de définir leurs besoins et de choisir des réponses adaptées. C'est ainsi qu'a été retenue l'idée de placer des bancs circulaires pour la discussion au centre de l'espace de jeux pour enfants afin de conserver une «vue panoramique».

6

Envie de ville, volet espace public

La dévitalisation du centre-ville (commerces vacants, espaces publics désertés, habitat disqualifié) est une réalité pour de nombreuses communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La volonté de réinvestir les centres s'affirme dans le SRADDET, l'appui de la Région aux territoires («Contrat Régional d'Équilibre Territorial»), le Projet métropolitain et les politiques sectorielles de la Métropole. L'État, la Région, le Conseil départemental, la Métropole et l'EPFR portent aussi une démarche appelée Envie de ville. Lancée en 2018, elle vise la construction d'une stratégie commune à partir d'un programme d'études mutualisé et de plans d'actions partenariales. C'est dans ce contexte que l'Agam et l'AUPA ont été sollicitées pour réaliser un diagnostic territorial des centres de la Métropole.

L'étude de l'Agam a proposé une analyse transversale du fonctionnement des centralités de la Métropole dans une perspective d'adaptation des stratégies et des outils d'intervention. Les espaces publics sont tout particulièrement examinés car leur mise en valeur constitue un levier majeur de la redynamisation souhaitée.

Envie de ville. Pour réinvestir les centres urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence (2019)

Les lieux de déambulation et de rencontre traditionnels sont délaissés ou peu investis (cours Landrison, Port-de-Bouc).



La fontaine dynamique de La Pointe San-Crist participe à la mise en scène du paysage, Martigues (Gilles Amphoux, paysagiste)





MATÉRIAUX



VÉGÉTAL



MOBILIER



EAU



LUMIÈRE

UNE GRILLE DE LECTURE À PARTIR DES
CINQ ÉLÉMENTS DU VOCABULAIRE
DES ESPACES PUBLICS CONTEMPORAINS

L'ANALYSE DES INTERVENTIONS RÉCENTES

Confrontées à une dévitalisation de leur cœur de ville, beaucoup de communes de la Métropole s'interrogent sur les outils qu'elles pourraient mobiliser pour raviver l'activité économique et retrouver un attrait en matière d'habitat ou de tourisme. Dans le cadre de son étude, l'Agam a rappelé que l'espace public est un outil majeur du développement local et que sa modernisation est une bonne solution pour apaiser les circulations, recréer de l'animation et de la convivialité et, plus globalement, repenser le fonctionnement urbain.

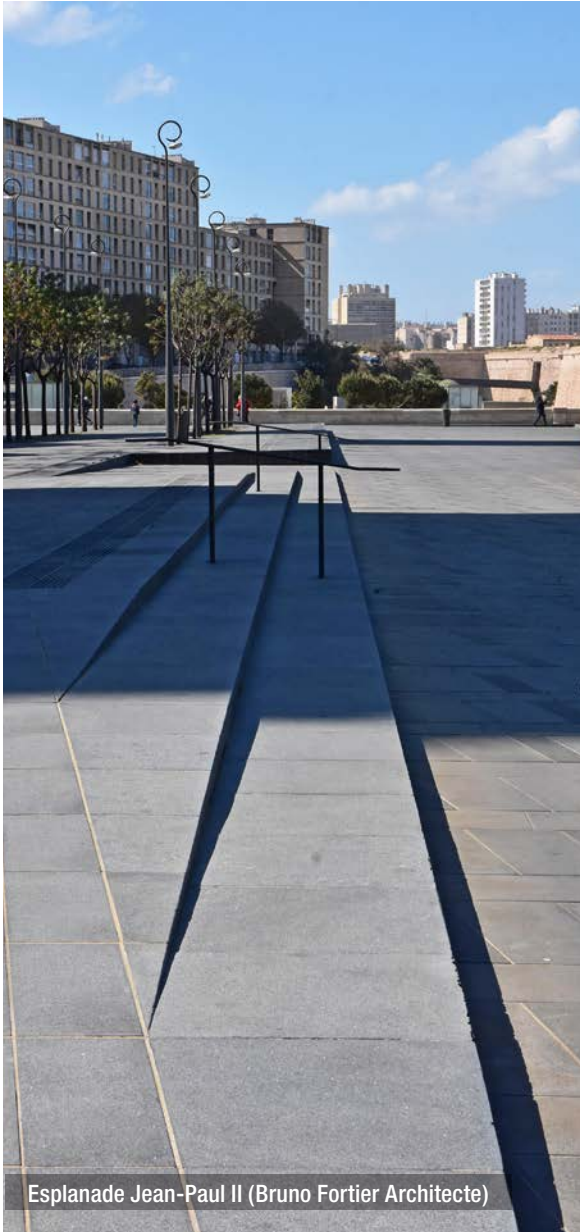
Pour proportionner les pistes d'intervention qu'elle souhaitait proposer, l'Agam a cherché à mesurer la place qu'occupe actuellement la requalification des espaces publics dans les politiques publiques des 92 communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence à partir de visites de terrain et du résultat de grilles à choix multiples.

Une grille de lecture à partir des éléments constitutifs de l'espace public (matériaux, végétal, mobilier, eau et lumière) a permis d'examiner la qualité des interventions sur l'espace public dans les 92 communes.

Le mobilier urbain a-t-il été renouvelé récemment ? Est-il spécifique, est-il élaboré ? La commune a-t-elle manifesté la volonté de concevoir un éclairage performant, une mise en lumière ? Les solutions retenues pour le revêtement de sol (asphalte, pavage, béton coulé, sol continu, structuration par le sol...) et la scénographie (végétation, eau...) ont été observées et évaluées. Le cas échéant, l'appréciation de la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager a permis de compléter l'analyse.



Quai de la Libération, Port-Saint-Louis-du-Rhône (François Seigneur et Fluor Architecture)



Esplanade Jean-Paul II (Bruno Fortier Architecte)

DES PISTES D'INTERVENTION AJUSTÉES

L'Agam a d'abord proposé des interventions valables pour toutes les communes de la Métropole :

- ▷ **inviter à la pratique des espaces ouverts et créer un centre-ville lisible** (création d'itinéraires, de continuités, d'un jalonnement...);
- ▷ **composer le vide** en s'appuyant sur le contexte (observation, choix des composants les plus adaptés...);
- ▷ **aménager de façon cohérente et globale** (justesse, homogénéité, équilibre...);
- ▷ **humaniser les espaces vides et s'assurer de l'appropriation par tous les usagers** (habitants, touristes, consommateurs) en diminuant l'emprise des automobilistes (changement du type de voie de circulation...) en maîtrisant les usages (partage, gestion du temps, sécurité...) et en créant les conditions de l'animation (confort, aménités, ambiance, respirations...).

L'Agam a ensuite réparti les centres-villes de la Métropole selon trois catégories pour recommander des actions spécifiques à chacune d'elles.

La catégorie «Action» rassemble les centres historiques d'Aix et Marseille et les centres des villes moyennes où les financements mobilisés relativement importants permettent des interventions régulières ou des opérations d'aménagement d'ensemble, où les projets s'appuient sur l'héritage urbain (tissu homogène, séquences architecturales, qualité de rue) et où les marges de progression demeurent importantes.

L'Agam met en avant les enjeux principaux suivants : faciliter et apaiser les circulations, articuler les espaces, rationaliser et anticiper, élargir les projets et aménager avec encore plus d'exigence.

La catégorie «Ambition» correspond aux centres des communes en quête d'une nouvelle image : villes littorales et petites cités médiévales présentant des espaces linéaires sous-utilisés et désireuses de raviver leur attractivité, villes industrielles façonnées par l'urbanisme moderne (zoning, déploiement de l'automobile, périurbanisation) et en situation de dévitalisation économique qui veulent (re) devenir plus attrayantes. Dans les programmes de modernisation des espaces publics de ces centres, on lit une volonté d'inventer de nouveaux usages et un certain effort de créativité.

L'Agam préconise de maîtriser la présence de la voiture, de mieux maîtriser les échelles, de renforcer l'offre en agréments, de qualifier les délaissés et de créer de nouveaux espaces.

Dans la catégorie «Gestion» sont rangés les petits centres «provençaux» (les noyaux des bourgs et villages qui ont conservé leurs caractéristiques médiévales, les villages-rues et les centres des communes résidentielles formés à partir d'anciens hameaux) qui comptent peu d'espaces publics, où la priorité est donnée à la circulation et à la sécurité (chaussée, trottoirs, giratoires, barrières, potelets) et au renouvellement des composants.

L'Agam invite non seulement à requalifier, apaiser, articuler et unifier mais aussi à s'appuyer davantage sur le patrimoine pour (re)-créer une identité.



Berge de l'étang de l'Olivier, Istres

Cette sélection d'études veut montrer la valeur ajoutée d'un espace public bien pensé et bien composé et notamment le rôle qu'il peut jouer pour renforcer l'attractivité des villes et en particulier de leur centre.

Elle annonce d'autres carnets semblables qui présenteront la manière avec laquelle l'Agam prend en compte l'espace public dans ses études de projet urbain.

Elle permet aussi d'évoquer déjà certaines des orientations d'aménagement qui seront développées dans le carnet «Principes pour les espaces publics. Guide Métropolitain» : rendre l'espace public plus attrayant, assumer le vide, trouver l'échelle appropriée, s'appuyer sur le patrimoine, structurer par le sol, maîtriser les coûts, échanger avec les habitants pour concevoir des espaces pratiqués et utiles...

Document conçu et réalisé
par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise
© Septembre 2019



agAM
AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE

Louvre & Paix – La Canebière – CS 41858

13221 Marseille cedex 01

Tél : 04 88 91 92 11 - Mail : agam@agam.org

www.agam.org